

Caisse de retraite: Ottawa renoncerait à imposer son programme dans le Québec

Par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA. — La conférence fédérale-provinciale sur l'établissement d'un système universel de retraite s'ouvrira lundi dans une atmosphère chargée, encore appesantie par l'avertissement sévère qu'a donné jeudi soir au gouvernement fédéral M. René Lévesque, et celui, plus nuancé, que M. Lesage formulait hier soir à Pointe-au-Pic.

A l'origine, la réunion ne devait avoir qu'un but d'information, le mérite de l'intervention fédérale dans le domaine de la retraite n'étant pas discuté avant la grande conférence de novembre. Mais il est certain maintenant qu'elle débordera ce cadre, que chaque partie fera connaître nettement sa position et qu'on en arrivera au débat de l'automne.

L'ordre du jour sera simple, ne trahissant pas la lutte qui va se livrer à l'intérieur de la salle de conférence. En toile de fond, il y aura l'intention bien arrêtée du fédéral d'envahir le champ de la retraite, l'intention non moins ferme du gouvernement du Québec d'occuper ce terrain avant la fin du mois, le revirement soudain de M. John Roberts, de l'Ontario, négative opposé au projet fédéral et maintenant conciliant, les paroles dures de MM. Lévesque et Lesage.

"Les deux systèmes sont incompatibles, a dit le ministre des richesses naturelles. L'un exclut l'autre... Nous ne céderons pas; Ottawa devra renoncer". Et si Ottawa y avait déjà renoncé...

Dans la capitale, la circonspection des membres du gouvernement est exemplaire. Mais ce silence même et le tact, la délicatesse inhabituelles de Mme Judy LaMarsh, ministre de la santé et parrain du projet, indiquent que les appréhensions du gouvernement québécois ne sont peut-être pas fondées. Il est possible que, fort de l'appui nouveau de M. Roberts, seul premier ministre à participer à la conférence, le gouvernement fédéral s'achemine vers une solution de compromis, laissant à Québec toute liberté d'établir sa propre

caisse de retraite et mettant en vigueur le système fédéral dans les neuf autres provinces.

Le seul inconvénient de ce compromis, c'est qu'il ne permet plus au pouvoir central d'accorder à la population du Québec l'augmentation promise de \$10 des allocations de vieillesse, augmentation fondée sur les cotisations qu'Ottawa compte recueillir en vertu de son système de retraite.



Lévesque: Ottawa doit renoncer à son projet de caisse

QUÉBEC. — Le ministre des richesses naturelles, M. René Lévesque, a déclaré jeudi soir qu'Ottawa doit renoncer à son projet de retraite. Soulignant que la constitution canadienne donne au Québec le droit de légiférer en ce domaine, le ministre a affirmé que le projet fédéral et le projet du Québec sont incompatibles, c'est-à-dire que l'un ne peut survivre si l'autre est réalisé.

Mais le premier ministre Jean Lesage a déjà fait savoir, lors de la conférence fédérale-provinciale de la fin de juillet, que son gouvernement était prêt à assumer la responsabilité des allocations aux vieillards, en plus d'établir une caisse de retraite.

La difficulté pourrait donc se régler en cédant à Québec toute autorité en matière de sécurité de la vieillesse.

Si on optait pour un tel compromis durant la conférence de la semaine prochaine, il ne resterait plus aux parties qu'à trouver le moyen d'assurer le transfert des cotisations de retraite du système provincial au système fédéral de façon à permettre aux travailleurs de se déplacer partout au Canada sans perdre l'argent qu'ils auront déjà versé à la caisse de retraite.

fournira au Québec un outil indispensable à son émancipation économique. La caisse universelle du Québec, tout en constituant

une mesure de sécurité sociale, comprendrait la création d'un fonds de réserve qui pourrait atteindre le milliard et que le gouvernement réinvestirait dans l'économie de la province. La caisse fédérale, cependant, ne comporterait aucun fonds de réserve; les pensions seraient payées à même les

L'Ontario adaptera son système à celui d'Ottawa

LONDON. — Le premier ministre de l'Ontario, M. John Roberts, a nié hier les accusations de l'opposition libérale provinciale selon lesquelles il entendrait faire échec au projet fédéral de caisse de retraite. Il a précisé que le gouvernement ontarien pourrait très bien ajuster son propre régime de retraite au plan fédéral. M. Roberts a annoncé en outre qu'il interrompra sa campagne électorale lundi pour diriger à Ottawa la délégation de sa province à la conférence fédérale-provinciale touchant les caisses de retraite.

Considérant que le Québec ne veut pas contribuer à la caisse de retraite fédérale, a-t-il précisé, il ne serait pas juste que les contributeurs du reste du Canada financent l'augmentation des pensions de vieillesse au Québec. M. Wintermeyer s'est dit convaincu que le Québec finira par se rallier au plan fédéral de caisse de retraite. Il a souligné qu'en 1924, lorsque le gouvernement fédéral a institué les pensions de vieillesse, le Québec avait refusé de s'en prévaloir, mais qu'il les avait acceptées en 1933.

l'augmentation de \$10 par mois des pensions de vieillesse ne fasse, "as partie du projet général de caisse de retraite, mais soit financée à même les recettes ordinaires du gouvernement fédéral.

Treize régions du Québec, zones de sous-emploi, vont recevoir l'aide d'Ottawa

De notre correspondant parlementaire

OTTAWA. — Désignées comme étant des zones de sous-emploi, treize régions du Québec vont bénéficier, sous l'empire du régime fédéral d'aide aux économiquement faibles, de mesures particulières destinées à y stimuler l'embauche et à accélérer le rythme de leur développement. Ce sont: Rouyn, Shavignin, Mont-Laurier, La Tuque, Saint-Jean, Dolbeau, Jonquières, Port-Arthur, Louiseville, Causapscal, Matane, La Malbaie et Val D'Or. Les mesures auxquelles ce titre leur donne droit, dégrèvements fiscaux, supplément d'aide aux travaux d'hiver et accroissement des travaux publics, tendront à favoriser la croissance industrielle et à multiplier l'embauche dans le secteur public.

Les dégrèvements fiscaux, qui seront en vigueur dès que le parlement aura approuvé les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, sont de trois ordres:

1) Exemption d'impôt d'une durée de trois ans pour les nouvelles entreprises.
2) Dans le calcul de l'impôt, le contribuable pourra, pendant les 36 mois qui suivront la mise en exploitation d'une usine de fabrication ou de transformation, exclure le revenu provenant de cette entreprise. Ce privilège ne sera cependant autorisé que durant une période de 24 mois suivant l'entrée en vigueur des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu.
3) Dépréciation accélérée du coût de l'outillage et de la machinerie.

La machinerie et l'outillage utilisés dans ces nouvelles entreprises de fabrication ou de transformation seront soumis à un taux de dépréciation uniforme de 30 pour cent durant la même période de 24 mois (taux habituel: 20 pour cent du solde non déprécié).

Les nouveaux bâtiments industriels seront soumis à un taux de dépréciation uniforme de 20 pour cent par année durant la période de 24 mois suivant l'entrée en vigueur des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu.

Voir page 3: Treize régions

Québec ne fera pas de concession à Ottawa (Lesage)

POINTE-AU-PIC. — Le premier ministre M. Lesage a déclaré hier soir que le Québec ne fera aucun effort en vue d'intégrer son projet de caisse de retraite au plan fédéral, lors de la conférence fédérale-provinciale qui débute lundi à Ottawa.

Un groupe d'observateurs du Québec sera présent à Ottawa lundi avec mission d'exposer le point de vue que le Québec croit légitime, a précisé le premier ministre, qui prenait la parole au banquet de clôture du congrès annuel de la Chambre de commerce du Québec.

M. Lesage s'est dit confiant que d'autres provinces adopteront le point de vue du Québec. Il a ajouté que le Québec entend se prévaloir de la "formule d'option" proposée par M. Pearson, qui permet aux provinces qui le désirent de ne pas participer à un plan fédéral.

Le Québec fera tout son possible pour prévenir l'incursion du gouvernement central dans les domaines constitutionnels qui ne le regardent pas, a déclaré M. Lesage. Ce qui importe, c'est que face à l'importation de l'initiative d'Ottawa dans des champs provinciaux, le Québec soit toujours prêt à proposer une solution qui lui permette de sauvegarder ses droits, tout en laissant les autres provinces libres d'agir à leur guise, a-t-il ajouté.

"Nous avons des raisons tangibles d'espérer une ère nouvelle de notre fédéralisme, mais nous ne devons à aucun moment relâcher notre surveillance, a-t-il dit. Dans une confédération, la minorité vit toujours dangereusement. Le reste du Canada doit nous comprendre, nous accepter comme nous sommes, accepter même que nous dérangions l'équilibre auquel il s'est habitué".

Pierre Dupuy relève le défi de l'Expo '67



Le nouveau commissaire général de l'Expo 67, M. Pierre Dupuy, est accueilli, à sa descente d'avion, par le maire de Montréal, M. J. Drapeau, en présence du président du conseil privé, M. M. Lamontagne, et du ministre du commerce de Québec, M. G.D. Lévesque (à l'extrême gauche).

(PHOTO LE DEVOIR)

OTTAWA. — Une nouvelle projection dans une perspective canadienne a été donnée à l'Exposition universelle de 1967 par le nouveau commissaire général, le distingué diplomate Pierre Dupuy, qui a accepté de relever le défi que représente cette gigantesque entreprise déjà très controversée.

Après 42 ans de services à l'étranger, M. Pierre Dupuy a répondu à l'appel du premier ministre Pearson, qui l'invitait à servir maintenant au pays. M. Pearson a annoncé sa nomination à une conférence de presse vendredi midi.

Le premier geste de M. Dupuy a été l'envoi de messages personnels aux premiers ministres provinciaux et au maire de Montréal, M. Jean Drapeau. Le message adressé au premier ministre québécois, M. Jean Lesage, est plus élaboré.

M. Dupuy y signale que la tenue de l'exposition à Montréal représente un "honneur pour le Québec et pour la ville de Montréal qui est l'objet de la confiance nationale et internationale dans cette grande entreprise".

Le nouveau commissaire demande aux provinces leur collaboration et annonce son intention de visiter prochainement les dix capitales provinciales, pour exposer les projets de l'exposition.

En annonçant la nomination de M. Dupuy, le premier ministre a précisé qu'il annoncera la semaine prochaine la nomination du commissaire adjoint de langue anglaise. Après consultation avec les deux commissaires, le gouvernement doit nommer également un gérant général de la Compagnie de l'Exposition universelle de 1967. De plus, un fonctionnaire fédéral agira comme officier de liaison entre le gouvernement et la Compagnie de l'exposition.

50,000 Chinois ont trouvé refuge en URSS

PEKIN. — La querelle sino-soviétique a incontestablement atteint un point culminant et les observateurs les plus optimistes se demandent à présent ce qui pourrait s'ensuivre. Les Chinois accusent, ni plus ni moins, l'Union soviétique d'avoir attiré des réfugiés en URSS. A Moscou, du reste, on croit savoir de façon indubitable, dans les milieux diplomatiques, que 50,000 Chinois sont passés en URSS depuis le début de l'année dernière.

L'offensive chinoise a débuté hier matin avec la publication, dans les journaux du parti communiste, d'une série d'articles accusant, dans des termes d'une rare violence, les Soviétiques de tout faire pour aggraver la tension entre les deux capitales. Les articles, dont nous faisons mention dans notre édition d'hier, affirmaient notamment que le conflit, à cause des Soviétiques, avait atteint un point voisin de l'inevitable rupture.

Le Kremlin n'a pas officiellement réagi, mais un diplomate occidental a dit tenir d'un haut fonctionnaire russe l'information relative à la massive émigration à la frontière sino-soviétique en Asie. Ces informations confirment, d'une manière officielle, les reproches de Pékin qui accusent, en quelque sorte, les Russes de faire du "racolage" à leur frontière.

Officieusement toujours, on n'est pas sans s'inquiéter, à Moscou, de cette immigration d'importance. Les réfugiés, croient-ils, sont musulmans pour la plupart.

Le gouvernement soviétique procéderait actuellement à l'installation d'un vaste programme d'installation de ces réfugiés, dont le nombre, dit-on de source soviétique, s'est accru au cours des deux derniers mois.

Pékin a affirmé hier que l'Union soviétique avait contraint "plusieurs dizaines de milliers" de Chinois de la province du Sinkiang à passer en URSS et avait refusé leur réinstallation. Les Soviétiques affirment, dit-on de source occidentale digne de foi, que les réfugiés, apparemment originaires de plusieurs tribus de la province de Sinkiang, fuient "la persécution religieuse et les mesures de colonisation".

De même source, on estime que l'Union soviétique s'empresse de rejeter les accusations chinoises, selon lesquelles l'URSS a "contraint" des ressortissants chinois à passer la frontière et les a empêchés de rentrer dans leur pays, et qu'elle s'est livrée à une "activité subversive de grande envergure" dans la province de Sinkiang.

Du côté chinois, on prétend que les Soviétiques veulent se servir de ces émigrés pour renverser l'autorité chinoise dans la région d'Ili, dans la province de Sinkiang, sur la frontière du Kazakhstan soviétique. La région en question, dont le sous-sol renferme d'importantes réserves d'or et d'uranium, est sous le coup d'un traité sino-soviétique relatif à l'exploitation minière en commun.

Le Dr Guy Marcoux dit ce qu'il sait au sujet de Réal Caouette

Par Marcel THIVIERGE

QUÉBEC. — M. Réal Caouette, durant la campagne électorale provinciale de novembre dernier, avait conclu une entente avec le chef de l'Union nationale.

De plus, il n'est pas étranger au "scandale des six" députés crédittistes du Québec qui, peu de jours après les élections fédérales d'avril, ont signé un document offrant

leur appui aux libéraux de M. Lester Pearson.

C'est avec une précaution infinie et un profond désir de ne blesser qui que ce soit que le Dr Guy Marcoux a fini par laisser échapper ces précisions au cours d'une interview qui s'est déroulée dans sa confortable demeure de Beauport.

Le leader des six députés québécois qui sont demeurés

fidèles à leur chef national, M. Robert Thompson, n'avait certainement pas l'intention de faire de telles révélations. "Cela nous répugne, dit-il, de 'descendre' Caouette".

Il avait même préparé pour "LE DEVOIR" une déclaration écrite où il ne s'en tenait généralement qu'aux principes.

Le communiqué débute ainsi: "Même selon Douglas, initiateur du mouvement, le Crédit social est le christianisme appliqué. Ce n'est pas une doctrine de haine ou de colère; on l'a dit et répété, c'est une doctrine qui favorise le respect de la personne humaine. Si l'on veut suivre les enseignements du pape Jean XXIII et les buts du concile oecuménique, on ne peut faire le rapprochement de tous les chrétiens en tendant à les diviser et à entretenir des sentiments de lutte et de méfiance".

La conversation s'est maintenue à ce niveau durant quelques minutes. Puis, une allusion au "scandale des six" a rendu le député de Montmorency plus loquace.

On se rappelle que c'est à la suite de cette affaire que le Dr Marcoux avait quitté les rangs des crédittistes pour siéger aux communes comme indépendant.

Le Dr Marcoux raconte qu'il reçoit depuis la scission des appels téléphoniques de gens qui lui disent: "Veuillez m'expliquer quelle sorte de parti vous avez. Nous avons voté pour vous parce que nous avions confiance en vous et au Crédit social. Mais, il y a eu l'affaire des six et voilà qu'il y a la scission".

A ces réflexions, le député de Montmorency répond invariablement: "De quel côté sont les 'six'? avec Caouette ou avec Thompson?"

En effet, les six, à l'exception de M. Lucien Plourde, qui n'a pas encore fait son choix, se sont rangés derrière M. Caouette.

On estime généralement que M. Plourde est le moins compromis dans l'affaire et qu'on aurait simplement réussi à lui arracher sa signature.

Le Dr Marcoux se dit convaincu que Caouette n'est pas étranger à l'affaire des six. Quelques membres du groupe l'auraient consulté. Il les aurait encouragés à poser leur geste afin de se les mieux attacher. C'est ce qui explique l'acharnement avec lequel le leader crédittiste s'est toujours porté à la défense des "six" contre M. Thompson et autres membres du parti qui auraient aimé que la lumière se fasse

sur cette affaire et qui n'auraient pas hésité à réclamer des sanctions.

Mais le "scandale des six" demeure entouré de mystère. Le Dr Marcoux en sait long; mais, ne veut pas en dire davantage.

"C'est effrayant, dit-il, le nombre de gens qui sont impliqués dans cette affaire. Quand je saurai tout, si jamais il est possible de tout savoir, j'aurai matière à écrire un livre".

Le Dr Marcoux se dit soulagé de constater que cinq des six se trouvent dans le groupe de Caouette.

"Maintenant, ajoute-t-il, je

ne me sens pas handicapé par l'affaire des six; mais, je continue de tenter de l'éclaircir".

Quant à la question des élections provinciales de novembre 1962, le Dr Marcoux rappelle que pendant un certain temps les crédittistes ont songé à s'en mêler activement en présentant des candidats.

Mais le projet est tombé à l'eau à la suite d'une entente Caouette et Daniel Johnson. Le leader crédittiste avait communiqué avec le chef de l'Union nationale avant de prendre la décision et de convaincre

Voir page 3: Dr Marcoux

Johnson: pas d'entente avec Caouette

QUÉBEC (Par M. T.) — M. Daniel Johnson a nié qu'il y ait eu une entente entre l'Union nationale et les crédittistes au cours des élections provinciales de novembre dernier. "Il n'y a pas eu d'entente, dit-il. C'est évident que Caouette et certains crédittistes nous ont donné leur appui, comme c'est évident que d'autres crédittistes ont aidé la cause des libéraux. Au cours de la campagne, j'ai fait appel aux crédittistes afin qu'ils obtiennent à Ottawa les exemptions d'impôt de \$2,000 à \$4,000 comme nous

le promettons au provincial. Il en était de même pour notre politique d'établir le salaire minimum à \$1 l'heure".

Le chef de l'Union nationale a dit qu'il n'avait pas communiqué avec M. Caouette par téléphone au cours de la campagne électorale.

"J'ai profité de mon assemblée à Hull pour aller à Ottawa où j'ai vu des bleus, des rouges et des crédittistes". M. Johnson ajoute qu'il n'a autorisé personne à conclure quelque entente que ce soit avec M. Caouette.



Ministère de la Voirie
Province de Québec

SOUSSIONS
PROJET 76-63

Le Ministère de la Voirie demande des soumissions pour la construction d'un viaduc en béton armé sur la route 18 à l'intersection de la route 29, dans les limites de la ville de Terrebonne, comté de Terrebonne.

L'enveloppe de soumission devra porter les mots "Soumission pour le projet 76-63".

Un exemplaire des plans, devis et formule de soumission pourra être obtenu en s'adressant au Ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, en nous faisant parvenir un chèque visé ou un mandat de poste au montant de \$25 non remboursable.

Seuls ont droit de soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou d'une police de garantie d'une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire (bid bond) équivalent à 10% du montant total de la soumission.

Les soumissions devront être adressées au Ministère de la Voirie, Service des Contrats, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, et seront reçues jusqu'à 2h. 30 p.m. heure avancée de l'est, le 25 septembre 1963, pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Roger LaBrière,
Sous-ministre de la Voirie.

Ministère de la Voirie
Province de Québec

SOUSSIONS
PROJET 77-43

Le Ministère de la Voirie demande des soumissions pour la construction d'un viaduc en béton armé sur la route 38 dans les limites de la ville de St-François, comté de Laval.

L'enveloppe de soumission devra porter les mots "Soumission pour le projet 77-43".

Un exemplaire des plans, devis et formule de soumission pourra être obtenu en s'adressant au Ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, en nous faisant parvenir un chèque visé ou un mandat de poste au montant de \$25 non remboursable.

Seuls ont droit de soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou d'une police de garantie d'une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire (bid bond) équivalent à 10% du montant total de la soumission.

Les soumissions devront être adressées au Ministère de la Voirie, Service des Contrats, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, et seront reçues jusqu'à 2h. 30 p.m. heure avancée de l'est, le 25 septembre 1963, pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Roger LaBrière,
Sous-ministre de la Voirie.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
No 612-575

DAME YVETTE CORNELIER, ménagère, épouse commune en biens de LÉOPOLD GAGNON, constructeur-plâtrier, domiciliée et demeurant au No 2622, rue Dezery, en les cité et district de Montréal.

Demanderesse, —VS— LÉOPOLD GAGNON, des mêmes lieux, Défendeur.

AVIS
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, à Montréal, le 5 août 1963.

Montréal, le 4 septembre 1963.
Signé: YVON PERRAS, Procureur de la Demanderesse.

Copie conforme, Procureur de la Demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC

COUR SUPERIEURE
No 614 720

DAME LENA MARGOGLESE, ménagère, épouse commune en biens de Jean-Claude Lemond, journaliste, résident et domicilié au 1672 avenue Lorrain, à Chomedey, district de Montréal.

Demanderesse vs JEAN-CLAUDE LEMOND, des Cité et District de Montréal, Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR: Il est ordonné à JEAN-CLAUDE LEMOND de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 5 septembre 1963.
NORMAND DESROCHES, Député-Protonotaire.

PANNETON, VAUGOIS & BERNIER, avocats, 59 ouest, St-Jacques, Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
No 612-847

HUGUETTE DAIGNEAU, em-bouteilleuse, épouse commune et usant de ses droits, de Jacques-Cartier, district de Montréal, en sa qualité de tutrice à son enfant mineure, Diane.

Demanderesse, —VS— GEORGES REID, de Chomedey, district de Montréal, et JOHN FECTEAU, des cité et district de Montréal, Défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR: Il est ordonné au défendeur GEORGES REID de comparaître d'ici un mois.

Montréal, le 5ème jour de septembre 1963.
G. Blanchet, député-protonotaire, Me Bernard Ranger, 170 est, bld. Dorchester, Montréal, P.Q.

Procureur de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
614-676

RAYMONDE POTHIER, garde-malade, fille majeure usant de ses droits, domiciliée au No 240 Dubord, Crescent, à Dorval, district de Montréal.

Demanderesse, vs GEORGES THIBAUT, des cité et district de Montréal, Défendeur.

LE REGISTREUR, Mis-en-cause. Il est ordonné au défendeur, GEORGES THIBAUT, de comparaître d'ici un mois.

Montréal, le 5 septembre 1963.
Raoul Crevier, député-protonotaire.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
No 614 720

DAME LENA MARGOGLESE, ménagère, épouse commune en biens de Jean-Claude Lemond, journaliste, résident et domicilié au 1672 avenue Lorrain, à Chomedey, district de Montréal.

Demanderesse vs JEAN-CLAUDE LEMOND, des Cité et District de Montréal, Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR: Il est ordonné à JEAN-CLAUDE LEMOND de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 5 septembre 1963.
NORMAND DESROCHES, Député-Protonotaire.

PANNETON, VAUGOIS & BERNIER, avocats, 59 ouest, St-Jacques, Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
No 613-524

Dame EVA FLORENCE CROWNE, gérante de magasin, de la cité et du district de Montréal, épouse commune en biens de ARMAND JOSEPH ROULEAU, de profession inconnue, du même endroit.

Demanderesse, —VS— ARMAND JOSEPH ROULEAU, de profession inconnue, de la cité et du district de Montréal, Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR: Il est ordonné au défendeur de comparaître d'ici un mois.

Montréal, le 5 septembre 1963.
André NOEL, député-protonotaire.

Procureur de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
No 613-524

Procureur de la demanderesse.

CITÉ DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable, pour fins de ruelles, des terrains immeubles situés dans le quartier de la rue Angers, Le Caron, Lacombe et Galt, C.S. 55-59.

La Cité de Montréal donne, par les présentes, l'avis public, le 30 octobre 1963, à 10 h. 30 du matin, au stade du numéro civil 252-2, rue St-Catherine, à Montréal, Province de Québec, le Bureau des expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles décrits ci-dessous dans la Cité de Montréal.

1. Une partie du lot 4051-7 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4051-2, à l'est par les lots 4051-1, 4051-2, 4051-3, 4051-4, 4051-5 et 4051-6, au sud par une partie du lot 4052-2, à l'ouest par une partie du lot 4052-1, et à l'est par une partie du lot 4052-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

2. Le lot 4073-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4073-2, à l'est par les lots 4073-1, 4073-2, 4073-3, 4073-4, 4073-5 et 4073-6, au sud par une partie du lot 4074-2, à l'ouest par une partie du lot 4074-1, et à l'est par une partie du lot 4074-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

3. Une partie du lot 4074-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4074-2, à l'est par les lots 4074-1, 4074-2, 4074-3, 4074-4, 4074-5 et 4074-6, au sud par une partie du lot 4075-2, à l'ouest par une partie du lot 4075-1, et à l'est par une partie du lot 4075-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

4. Une partie du lot 4075-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4075-2, à l'est par les lots 4075-1, 4075-2, 4075-3, 4075-4, 4075-5 et 4075-6, au sud par une partie du lot 4076-2, à l'ouest par une partie du lot 4076-1, et à l'est par une partie du lot 4076-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

5. Une partie du lot 4076-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4076-2, à l'est par les lots 4076-1, 4076-2, 4076-3, 4076-4, 4076-5 et 4076-6, au sud par une partie du lot 4077-2, à l'ouest par une partie du lot 4077-1, et à l'est par une partie du lot 4077-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

6. Une partie du lot 4077-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4077-2, à l'est par les lots 4077-1, 4077-2, 4077-3, 4077-4, 4077-5 et 4077-6, au sud par une partie du lot 4078-2, à l'ouest par une partie du lot 4078-1, et à l'est par une partie du lot 4078-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

7. Une partie du lot 4078-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4078-2, à l'est par les lots 4078-1, 4078-2, 4078-3, 4078-4, 4078-5 et 4078-6, au sud par une partie du lot 4079-2, à l'ouest par une partie du lot 4079-1, et à l'est par une partie du lot 4079-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

8. Une partie du lot 4079-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4079-2, à l'est par les lots 4079-1, 4079-2, 4079-3, 4079-4, 4079-5 et 4079-6, au sud par une partie du lot 4080-2, à l'ouest par une partie du lot 4080-1, et à l'est par une partie du lot 4080-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

9. Une partie du lot 4080-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4080-2, à l'est par les lots 4080-1, 4080-2, 4080-3, 4080-4, 4080-5 et 4080-6, au sud par une partie du lot 4081-2, à l'ouest par une partie du lot 4081-1, et à l'est par une partie du lot 4081-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

10. Une partie du lot 4081-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4081-2, à l'est par les lots 4081-1, 4081-2, 4081-3, 4081-4, 4081-5 et 4081-6, au sud par une partie du lot 4082-2, à l'ouest par une partie du lot 4082-1, et à l'est par une partie du lot 4082-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

11. Une partie du lot 4082-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4082-2, à l'est par les lots 4082-1, 4082-2, 4082-3, 4082-4, 4082-5 et 4082-6, au sud par une partie du lot 4083-2, à l'ouest par une partie du lot 4083-1, et à l'est par une partie du lot 4083-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

12. Une partie du lot 4083-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4083-2, à l'est par les lots 4083-1, 4083-2, 4083-3, 4083-4, 4083-5 et 4083-6, au sud par une partie du lot 4084-2, à l'ouest par une partie du lot 4084-1, et à l'est par une partie du lot 4084-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

13. Une partie du lot 4084-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4084-2, à l'est par les lots 4084-1, 4084-2, 4084-3, 4084-4, 4084-5 et 4084-6, au sud par une partie du lot 4085-2, à l'ouest par une partie du lot 4085-1, et à l'est par une partie du lot 4085-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

14. Une partie du lot 4085-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4085-2, à l'est par les lots 4085-1, 4085-2, 4085-3, 4085-4, 4085-5 et 4085-6, au sud par une partie du lot 4086-2, à l'ouest par une partie du lot 4086-1, et à l'est par une partie du lot 4086-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

15. Une partie du lot 4086-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4086-2, à l'est par les lots 4086-1, 4086-2, 4086-3, 4086-4, 4086-5 et 4086-6, au sud par une partie du lot 4087-2, à l'ouest par une partie du lot 4087-1, et à l'est par une partie du lot 4087-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

CITÉ DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable, pour fins de ruelles, des terrains immeubles situés dans le quartier de la rue Angers, Le Caron, Lacombe et Galt, C.S. 55-59.

La Cité de Montréal donne, par les présentes, l'avis public, le 30 octobre 1963, à 10 h. 30 du matin, au stade du numéro civil 252-2, rue St-Catherine, à Montréal, Province de Québec, le Bureau des expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles décrits ci-dessous dans la Cité de Montréal.

1. Une partie du lot 4051-7 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4051-2, à l'est par les lots 4051-1, 4051-2, 4051-3, 4051-4, 4051-5 et 4051-6, au sud par une partie du lot 4052-2, à l'ouest par une partie du lot 4052-1, et à l'est par une partie du lot 4052-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

2. Le lot 4073-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4073-2, à l'est par les lots 4073-1, 4073-2, 4073-3, 4073-4, 4073-5 et 4073-6, au sud par une partie du lot 4074-2, à l'ouest par une partie du lot 4074-1, et à l'est par une partie du lot 4074-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

3. Une partie du lot 4074-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4074-2, à l'est par les lots 4074-1, 4074-2, 4074-3, 4074-4, 4074-5 et 4074-6, au sud par une partie du lot 4075-2, à l'ouest par une partie du lot 4075-1, et à l'est par une partie du lot 4075-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

4. Une partie du lot 4075-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4075-2, à l'est par les lots 4075-1, 4075-2, 4075-3, 4075-4, 4075-5 et 4075-6, au sud par une partie du lot 4076-2, à l'ouest par une partie du lot 4076-1, et à l'est par une partie du lot 4076-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

5. Une partie du lot 4076-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4076-2, à l'est par les lots 4076-1, 4076-2, 4076-3, 4076-4, 4076-5 et 4076-6, au sud par une partie du lot 4077-2, à l'ouest par une partie du lot 4077-1, et à l'est par une partie du lot 4077-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

6. Une partie du lot 4077-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4077-2, à l'est par les lots 4077-1, 4077-2, 4077-3, 4077-4, 4077-5 et 4077-6, au sud par une partie du lot 4078-2, à l'ouest par une partie du lot 4078-1, et à l'est par une partie du lot 4078-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

7. Une partie du lot 4078-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4078-2, à l'est par les lots 4078-1, 4078-2, 4078-3, 4078-4, 4078-5 et 4078-6, au sud par une partie du lot 4079-2, à l'ouest par une partie du lot 4079-1, et à l'est par une partie du lot 4079-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

8. Une partie du lot 4079-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4079-2, à l'est par les lots 4079-1, 4079-2, 4079-3, 4079-4, 4079-5 et 4079-6, au sud par une partie du lot 4080-2, à l'ouest par une partie du lot 4080-1, et à l'est par une partie du lot 4080-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

9. Une partie du lot 4080-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4080-2, à l'est par les lots 4080-1, 4080-2, 4080-3, 4080-4, 4080-5 et 4080-6, au sud par une partie du lot 4081-2, à l'ouest par une partie du lot 4081-1, et à l'est par une partie du lot 4081-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

10. Une partie du lot 4081-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4081-2, à l'est par les lots 4081-1, 4081-2, 4081-3, 4081-4, 4081-5 et 4081-6, au sud par une partie du lot 4082-2, à l'ouest par une partie du lot 4082-1, et à l'est par une partie du lot 4082-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

11. Une partie du lot 4082-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4082-2, à l'est par les lots 4082-1, 4082-2, 4082-3, 4082-4, 4082-5 et 4082-6, au sud par une partie du lot 4083-2, à l'ouest par une partie du lot 4083-1, et à l'est par une partie du lot 4083-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

12. Une partie du lot 4083-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4083-2, à l'est par les lots 4083-1, 4083-2, 4083-3, 4083-4, 4083-5 et 4083-6, au sud par une partie du lot 4084-2, à l'ouest par une partie du lot 4084-1, et à l'est par une partie du lot 4084-3 (rue); mesurant quinze (15) pieds et quatre dixièmes de pied (15.4) dans ses lignes nord et sud et quatre-vingt-neuf (89) pieds et quatre dixièmes de pied (89.4) dans ses lignes est et ouest; contenant en superficie deux mille onze (2,111) mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan G-18 St-Paul.

13. Une partie du lot 4084-3 (rue) de la Cité de Montréal, sans bâtisse dessus érigée; de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 4084-2, à l'est par les lots 40

Montréal acquiert un appareil qui fera fondre 560 tonnes de neige à l'heure l'hiver prochain

La ville de Montréal fera l'essai, au cours de l'hiver prochain, d'un nouvel appareil pour fondre la neige et raccorder à un grand égout-collecteur.

Ce nouveau système consiste à rendre la neige "fondante" avant de l'envoyer dans l'égout. Lors de sa prochaine séance, jeudi soir prochain le 12 avril, le conseil municipal

sera requis de voter un crédit de \$297.325 pour l'installation de cet appareil et d'autoriser le comité exécutif à donner le contrat à la compagnie Trecon Ltd.

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a expliqué que plusieurs raisons incitent l'administration à acheter ce contrat sans soumissions et la première est que seule cette compagnie fabrique de tels appareils.

La seconde raison qui est la plus importante est l'urgence. Les services municipaux auraient pu installer ces appareils mais il leur aurait fallu beaucoup plus de temps et en plus la ville risquerait des poursuites relativement aux patentes.

La compagnie Trecon Ltd. pourra installer l'appareil, dans la cour municipale Darlington pour la fin de janvier ce qui permettra au service de la voie publique de procéder ensuite à certaines expériences.

Cet appareil pourra disposer de 560 tonnes de neige à l'heure soit 100 camions de 12 verges cubes.

Le coût de cet appareil ne s'élèvera pas au montant du crédit voté car la ville bénéficiera de réductions s'élevant à \$105.445. Au cours de la même assemblée l'administration demandera au Conseil de voter un crédit de \$75.000 pour la construction de quatre chutes à neige dans l'égout du boulevard Henri-Bourassa.

Les sondages commenceront bientôt dans le Saint-Laurent en vue du métro sous-marin

Les travaux de sondage en vue de la construction du métro sous le fleuve Saint-Laurent débuteront bientôt. Hier le Comité exécutif a autorisé le service des travaux publics à lancer un appel d'offres pour ces sondages et l'échantillonnage de toutes les couches de sol et de roc dans le lit du fleuve, entre le quai Victoria et la rive sud.

Le métro conduisant à Longueuil dont le coût de construction était au début estimé à \$13.000.000 aura une longueur de quelque trois milles. Présentement on rapporte que sa construction nécessitera une dépense de quelque \$17.000.000.

Les travaux de sondage devront être exécutés avec célérité et le cahier des charges prévoit qu'ils devront s'effectuer à raison de 24 heures de travail par jour. L'administration voudrait que ces études du sol soient terminées avant que les conditions climatiques occasionnent des difficultés.

Le Dr Guy Marcoux dit...

(suite de la première page)

crer ses partisans de demeurer à l'écart de la lutte provinciale. L'entente Caouette-Johnson explique l'intervention à la dernière minute à la télévision du leader créditiste pour dénoncer la nationalisation de l'électricité.

Cette entente éloigne Caouette de la scène provinciale. L'Union nationale menaçait de tout dévoiler si jamais il veut y faire son entrée.

Ces deux gestes caractérisent le leader créditiste: c'est un opportuniste et surtout un ambigüiste.

On ne peut expliquer autrement la sourde lutte qu'il a menée contre Thompson jusqu'à la rupture complète.

Durant dix-sept ans, il a vécu sous la férule de Gilbert Côté-Mercier. Il ne s'en est séparé que le jour où l'Union des électeurs a décidé, après de nombreuses campagnes électorales, de ne plus se mêler d'élections pour devenir un mouvement d'éducation populaire. A ce moment, M. Caouette, un ambitieux moribond par la politique, a décidé de créer son propre parti: "Le Ralliement des créditistes".

Avant les élections fédérales d'avril, Caouette a senti le groupe de députés québécois lui échapper. Ils devenaient plus disciplinés, s'habituèrent à suivre la ligne de conduite tracée lors des caucus par-

lementaires, où le plus souvent le leader adjoint brillait par son absence.

Il n'était même pas présent lorsque les créditistes ont décidé de la présentation de la motion: de non-confiance qui a fait craquer le régime Diefenbaker.

M. Caouette, l'ayant appris, s'est rendu à Ottawa avec la ferme intention de convaincre ses collègues de ne pas présenter cette motion. Il était trop tard: le caucus avait pris sa décision; elle était définitive. M. Caouette n'avait qu'à se plier devant l'opinion de la majorité.

Au lendemain des élections, il a décidé de tenter de reprendre son groupe en main: il y a eu l'affaire des six, les déclarations contre Thompson, l'exploitation du sentiment nationaliste, le congrès de Granby et la rupture.

Pour Caouette, le moyen le plus sûr de dominer son groupe est de le détacher du groupe national. C'est ce qu'il a fait.

Le Dr Marcoux a confirmé, pour la première fois, que les libéraux l'avaient officiellement approché avant les élections du mois d'avril.

"Un agent officiel est venu me voir. Il m'a dit que j'aurais un avenir plus brillant dans le parti libéral qu'au sein du parti créditiste. Il a ajouté que si j'avais des idées à faire valoir, je pourrais le faire au sein du parti libéral. Il est faux de prétendre qu'on m'a offert un ministère, comme certains journaux l'avaient laissé entendre. Les conservateurs ne m'ont pas approché avant les élections. Cependant, après ma démission, les deux partis m'ont courtoisé, mais officieusement."

Le Dr Marcoux déclare qu'il est nationaliste, mais non séparatiste.

"Le but du crédit social est de protéger tous les citoyens, tant Canadiens anglais que Canadiens français contre les abus du capitalisme" dit-il.

Le député de Montmorency annonce qu'il réunira, la semaine prochaine, les autres députés thompsonnistes du Québec, pour jeter les bases du crédit social du Québec qui sera affilié au mouvement national.

"Tous les gens sérieux qui ont cru, dit-il, au crédit social vont continuer à y croire. Plusieurs y croient mais n'ont pas suivi à cause de certaines particularités qui marquaient le ralliement. Ces gens rejoindront notre organisme."

En quittant le Dr Marcoux, une dernière question: "comment va la médecine?"

"La médecine se porte très bien; mais ma pratique se porte très mal. J'ai toujours gagné ma vie comme médecin. Je voulais pratiquer ma profession entre les sessions, mais cela est impossible. Avant l'augmentation du traitement des députés, je dois dire que c'était un sacrifice."

Le Dr Marcoux ne pardonnera cette indiscretion: si la pratique de la médecine lui a permis de vivre à l'aise, elle ne lui a pas fourni l'occasion d'amasser une fortune. Il n'est pas un collecteur de comptes. Il a même négligé de remplir une épaisse liasse de formules d'assurance-maladie qui pourraient lui rapporter une somme rondelette.

Les uns disent de lui qu'il n'est pas un homme d'affaires tandis que d'autres disent qu'il n'est pas un politicien.

Il se contente d'être un homme convaincu et sincère. C'est le témoignage que lui rendent même ses adversaires les plus acharnés.

L'exécutif des C. de C.

POINTE-AU-PIC. — Le conseil exécutif de la Chambre de commerce de la province de Québec, choisi à l'occasion du 28ème congrès annuel de la Fédération des chambres de commerce, est formé de Me Maurice Labelle, notaire de Rosemère, président; de M. André Desilets, de Drummondville, président honoraire; de MM. Charles de L. Harwood, de Montréal, premier vice-président; Jacques Caron, de Balmuccia, deuxième vice-président; de Me Georges Demers, de Québec, secrétaire honoraire; MM. Roland Dugre, Asbestos, trésorier honoraire; Barnabé Boivin, de Roberval; Roger Bourgon, de Port-Arthur; Me Donald Buers de Montréal; Me Louis Doiron, de Chandler; M. Aurèle Grafton, de Hull, tous directeurs.

Les C. de C. veulent restreindre le droit de grève des syndiqués

De notre envoyé spécial, Marc-Henri CÔTÉ

POINTE-AU-PIC. — Le Conseil d'administration de la Chambre de commerce de la province de Québec a formulé au congrès annuel une nouvelle politique d'action que les congressistes ont retenue dans l'ensemble. Elle sera adoptée aujourd'hui à l'occasion de l'assemblée générale.

Cette politique prévoit une action auprès du ministère provincial du travail dans le but de favoriser l'amélioration des relations patronales-ouvrières, afin que soit observée l'égalité des parties, en donnant à chacun des responsabilités équivalentes à leurs pouvoirs. Le droit au travail ne doit pas dépendre de l'appartenance à un syndicat ouvrier, a-t-on soutenu. Le droit de grève devrait être prosaïté dans les services de l'Etat et les services pu-

blics; de même que les grèves et "lock out" qui pourraient mettre en danger la sécurité ou la santé publique.

Nouvelle classe de comptables

Joseph Claude Reynold Tremblay, de Montréal, a mérité la médaille d'or du gouverneur général et le prix Edmond Gunn pour s'être classé premier au Canada à l'examen final pour 1963, de l'Institut des comptables agréés de Québec et le prix commémoratif de la guerre pour s'être classé premier au Québec. De plus, M. Tremblay s'est mérité le prix de l'Association des étudiants pour s'être classé le premier de la province en vérification.

Ce brillant candidat est né à Godbout, comté du Saguenay, le 24 septembre 1931. En 1949, il obtenait son diplôme de l'Ecole de commerce de Rimouski, et prit un emploi dans l'industrie privée; en 1958, il s'inscrivit comme étudiant à l'Institut des comptables agréés de Québec et entra au service de Maheu, Noël & Cie, comptables agréés de Montréal, emploi qu'il occupa encore actuellement. Il a suivi les cours du soir à l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal.

En 1961, il avait obtenu la médaille d'argent de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, le prix des Fondations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour s'être classé premier au Canada à l'examen intermédiaire. Il avait de plus mérité la médaille d'argent et le prix de l'Institut de Québec pour s'être classé premier de la province, et le prix de l'Association des étudiants pour les meilleures notes de la province en vérification.

M. Tremblay, dont l'épouse est Madeleine Bournival, vient en tête des 1280 candidats du Canada. Il est également le premier des 198 candidats de la province de Québec qui ont été reçus à l'examen final. 84 autres candidats ont obtenu le droit de reprise.

Graeme Kent Rutledge, 22 ans, un diplômé de la Montclair High School qui a suivi les cours du soir à l'Université McGill, s'est classé deuxième pour la province et sixième pour le Canada. Il a reçu le prix des Fondations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, la médaille d'argent du Lieutenant-Gouverneur et le prix de l'Institut des Comptables Agréés de Québec.

Jacques Léonard, de St-Jovite, a mérité le prix de l'Association des étudiants pour avoir obtenu le meilleur classement à l'examen intermédiaire. Il est diplômé de l'Université Laval en comptabilité. Il est diplômé en commerce de l'Université Laval.

M. Pépin dément une rumeur au sujet de la CRO

Le secrétaire général de la CSN, M. Marcel Pépin, a tenu à démentir une rumeur selon laquelle la Commission des relations ouvrières aurait décidé de ne pas accorder le certificat en reconnaissance syndicale sollicité il y a près d'un an par les employés de la Régie des alcools.

Une interprétation fautive d'une nouvelle parue hier dans le quotidien québécois "Le Soleil", diffusée par plusieurs postes de radio de la métropole, laissait entendre que la CRO avait annoncé sa décision.

M. Pépin précise qu'aucune décision n'a été prise au sujet de la requête des employés de la Régie par la CRO. Celle-ci a tenu hier à Québec une audition à huis clos dans le but d'étudier un problème d'ordre légal, à savoir à quelle catégorie appartiennent les employés de la Régie. Il s'agit d'établir si ces employés sont des "fonctionnaires" ou des "ouvriers" au sens de la loi du service civil.

Les employés de la Régie ont déposé leur requête en certification le 5 octobre 1962. La Commission des relations ouvrières a tenu une audience publique à ce sujet le 30 janvier dernier, et on croit qu'elle en tiendra une autre au cours de la semaine du 16 septembre.

La SSJB recommande également que le conseil soumette son rapport annuel à un comité parlementaire permanent de l'éducation, qui se réunirait à chaque session, et où siègeraient des députés de tous les partis politiques représentés à l'assemblée législative. Elle estime que le conseil ferait ainsi appel plus directement à l'opinion publique.

Un contrôle devrait être établi sur les pouvoirs monopolisants des syndicats ouvriers, dans le même sens que le contrôle des monopoles dans les entreprises. On devrait prévoir la surveillance par une tierce-partie d'un vote secret de grève. Toute grève résultant de conflits entre syndicats rivaux devrait être prosaïté. La nouvelle politique d'action de la Chambre de commerce de la province demande au gouvernement de ne pas consentir à l'établissement de corporations fermées pour le seul motif de la

protection de leurs membres. Toute décision d'un service gouvernemental devrait être contestable devant les tribunaux a-t-on observé: les décisions de la Régie des alcools, par exemple, sans appel.

La déclaration de politique d'action de la Chambre de commerce de la province comporte un texte élaboré sur l'urbanisme régional et sur la loi de l'urbanisme.

Le comité des voies routières a étudié hier un projet de mémoire sur les besoins du réseau routier de la province de Québec.

Entre les municipalités, un droit de transaction directe

POINTE-AU-PIC (de notre envoyé spécial.) — Les municipalités devraient être autorisées à transiger entre elles des conventions destinées à répondre à des problèmes communs. Le comité des résolutions du 28ème congrès annuel de la Chambre de commerce de la province de Québec a adopté une proposition soumise par la Chambre de commerce régionale Québec-Montmorency-Portneuf-Charlevoix, aux fins de recommander au gouvernement provincial des amendements au code municipal et à la loi des cités et villes qui permettraient aux corporations municipales de conclure des ententes entre elles.

Cette résolution était au nombre des résolutions diverses qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale, cet après-midi. La suggestion au gouvernement provincial d'établissement dans chaque comté d'un bureau central d'information gouvernementale, de façon à libérer les députés d'une lourde tâche, a reçu un accueil favorable; elle a été faite par la Chambre de commerce régionale, Québec-Montmorency-Portneuf-Charlevoix.

Une enquête sur le coût des primes d'assurance-automobile, par les soins du gouvernement provincial, a fait l'objet d'une résolution que le comité a retenue, sur proposition des Chambres de commerce du comté de L'Assomption. Une série d'amendements à la loi de l'impôt sur le revenu, sur recommandation du Montreal Board of Trade et de la Chambre de commerce régionale du Saguenay, sera davantage étudiée par le conseil d'administration de la Chambre de commerce de la province.

Deux résolutions sur l'établissement d'un crédit aux étudiants universitaires ont retenu l'attention des congressistes. Celle des chambres de commerce de la Côte Nord prévoit l'établissement d'un prêt à long terme; la Chambre de commerce du comté de Drummond suggère la formation par le gouvernement provincial d'une corporation sans but lucratif, indépendante du gouvernement de façon à garantir aux institutions préreuses, les montants remis aux étudiants.

La formation de tribunaux de bien-être social et la fondation d'une école de réhabilitation dans chaque région de la province, font l'objet d'une recommandation des Chambres de la Gaspésie au départ.

tément du procureur général. L'état d'infirmité du Québec par rapport à l'Ontario dans le domaine de la recherche agricole du ministère fédéral de l'Agriculture, est souligné par les Chambres de Commerce du comté de l'Assomption, dans le but de réclamer une juste part de ces recherches au Québec.

L'organisation d'un conseil national du patronat fait l'objet d'une résolution de la part des Chambres de Commerce du Saguenay. Les Chambres de Commerce réclament également un service ferroviaire rapide des passagers entre Québec et Montréal, des cours d'économie politique pour les adultes à la télévision, une réglementation uniforme de la vitesse des véhicules dans les villes et villages, et la refaçon des raisons sociales. Plusieurs résolutions ont trait au commerce touristique et au camping dans le but de favoriser l'établissement de moyens de récréation, surtout dans les régions défavorisées.

Appel de la ville dans 11 causes d'expropriations

La ville de Montréal ira en appel devant la Régie des services publics dans onze causes d'expropriations du Bureau des expropriations.

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a expliqué que de l'avis des avocats de la ville le Bureau des expropriations a posé des principes dangereux pour les intérêts de la cité en accordant des indemnités qui jusqu'ici n'avaient pas été reconnues dans les causes ordinaires d'expropriations.

Claude Wagner, juge

Le juge Claude Wagner de la Cour des sessions de la paix a déposé son serment d'office, hier matin, devant le juge en chef de cette Cour Edouard Archambault au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée dans la vaste salle des assises criminelles de la Cour du banc de la reine.

Le nouveau magistrat occupait jusqu'à son élévation au banc le poste de procureur adjoint de la Couronne dans le district judiciaire de Montréal.

Presque tous ses nouveaux collègues de la Cour des sessions de la paix assistaient à la cérémonie ainsi que la plupart des procureurs de la Couronne de Montréal et de nombreux avocats civilistes et criminalistes.

Le juge Wagner a souligné dans une magistrale allocution que dans laquelle il envisage le redoutable honneur qui vient de lui être confié. Il a indiqué sa foi profonde en l'administration démocratique de la justice, saluant au passage "le rôle des journalistes dans cette justice démocratique", ceux qui sont les "yeux et les oreilles de la société" dans les enceintes judiciaires.

Le doyen des avocats montréalais, Me Joseph Cohen a exprimé sa "joie de voir un redoutable plaideur quitter la Couronne pour monter sur le banc" tandis que Me Guy Desjardins, procureur en chef de la Couronne, a souligné les mérites juridiques et personnels du nouveau magistrat.

A L'HEURE DU BILL 60

Réunion publique lundi soir prochain à 8.45h.

Salon Doré Hôtel Queens avec la collaboration de

F.T.O. — Jean Gérin-Lajoie, vice-prés.

C.S.N. — Marcel Pépin, sec. gén.

M.L.F. — Dr Jacques Mackay, prés.

A.G.U.M. — Pierre Marois, prés

Animatrice : Judith Jasmin

Thème : Démocratisation de l'enseignement

Entrée libre

UNE NOUVELLE POLITIQUE !
L'EMPIRE
CINEMA D'ESSAI
tél. 274-4521

présentera désormais les meilleurs films de la production internationale, en langue française.

(voir annonce en page des spectacles)

Bill 60: la SSJB de Mtl propose des amendements

La SSJB de Montréal, tout en reconnaissant que le bill 60 donnera au Québec les structures qu'exige notre époque, propose certains amendements au texte du bill. Elle suggère en particulier que le conseil supérieur de l'éducation ait des pouvoirs plus étendus.

La SSJB voudrait que le ministre soit tenu de se confor-

mer à tout avis du conseil qui serait appuyé par les deux tiers des membres présents à une réunion de ce conseil. Elle recommande que le conseil ait son propre budget, qu'il préparerait en collaboration avec le ministre, et que ce budget soit soumis à la chambre comme article bien distinct du budget total du ministère.

De plus, elle propose que le conseil soit autorisé à entre-

prendre les recherches ou les enquêtes qu'il juge nécessaires ou utiles à la poursuite de son activité, et qu'il puisse requérir lui-même les services des fonctionnaires et employés nécessaires à ses travaux. Enfin, la SSJB suggère que sur les 24 membres du conseil, au moins 18 (au lieu de 16) soient de foi catholique, et au moins 4 de foi protestante.

La SSJB recommande également que le conseil soumette son rapport annuel à un comité parlementaire permanent de l'éducation, qui se réunirait à chaque session, et où siègeraient des députés de tous les partis politiques représentés à l'assemblée législative. Elle estime que le conseil ferait ainsi appel plus directement à l'opinion publique.



L'ACCIDENT DE CARAVELLE

ZURICH — Selon les résultats d'une première et brève enquête sur l'accident d'avion survenu il y a quelques jours en Suisse, la Swissair a fait savoir que le train d'atterrissage, endommagé au décollage, pourrait avoir été à l'origine d'une succession d'événements qui ont finalement abouti à l'explosion. L'enquête se poursuit en collaboration avec des représentants du Sud-Aviation, fabricant du Caravelle dont l'écrasement a provoqué la mort de 80 personnes.

DES AVIONS AU LAOS

WASHINGTON — Le State Department a confirmé vendredi que six appareils de l'aviation américaine au Laos avaient été remplacés récemment par des modèles plus récents. Cet envoi de matériel, qui remonte à une dizaine de jours, a donné lieu à une plainte de l'URSS qui s'est adressée à la Grande-Bretagne avec laquelle elle partageait la présidence de la conférence de Genève sur la neutralisation du Laos. Selon le département d'Etat, le remplacement a été décidé à la demande du gouvernement laotien.

CONFIDENCE DE "K"

BONN — Le Dr Thomas Dehler, vice-président du Bundestag et chef adjoint du parti libéral d'Allemagne occidentale, qui vient de faire un voyage en URSS, a déclaré au cours d'une conférence de presse que M. Khrouchchev lui a dit que seule une Allemagne communiste pourrait être unifiée. M. Khrouchchev a dit à M. Dehler que dans la question allemande il n'existait qu'une alternative: la guerre pour la réunification ou la connaissance de "la réalité des deux Etats allemands".

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE

PARIS — Le général de Gaulle a fait savoir qu'il approuvait nettement le projet de liaison routière entre la France et l'Angleterre. La question a été abordée il y a quelques semaines au cours d'un conseil des ministres. Un rapport commun d'experts franco-anglais sera publié à Paris le 19 septembre. Le gouvernement français suivra les recommandations des experts qui seraient nettement en faveur du projet de tunnel plutôt que de celui d'un pont.

Paris et Alger seraient convenus d'observer un mutisme total sur les essais nucléaires au Sahara

ALGER — Selon des informations puisées apparemment à bonne source par la Presse Associée, un accord serait intervenu entre les gouvernements français et algérien à propos des expériences nucléaires au Sahara. En vertu de cet accord, l'Algérie déciderait de garder le silence au sujet de ces expériences tandis que Paris s'engagerait à ne pas mentionner le maximum de précautions pour que la nouvelle ne se répande pas à l'étranger.

Les deux gouvernements ont un intérêt évident à ce que les prochaines expériences françaises (qui seront souterraines, pour la plupart) ne fassent pas l'objet d'une quelconque publicité et surtout ne troublent pas les relations des deux pays. La France conserve d'immenses intérêts culturels, économiques et militaires en Algérie cependant que celle-ci reçoit une assistance massive de la part de Paris, assistance économique directe (de l'ordre de \$200 à \$300 millions par année), assistance culturelle (20.000 enseignants français, technique, etc.).

Les accords d'Evian

En vertu des accords d'Evian qui mettaient fin à la guerre d'Algérie, les chefs nationalistes algériens du G.P.R.A. (gouvernement provisoire de la République algérienne) autorisaient la France à conserver la gestion et l'usage notamment du grand centre de recherches et d'expériences de caractère militaire — et principalement nucléaire — de Reggane au Sahara, immense domaine où la France maintient plusieurs milliers de techniciens, de soldats et de chercheurs et où elle a investi plusieurs centaines de millions de dollars. Paris soutient que les délégués du G.P.R.A. avaient fort bien à quoi entre autres fins servirait ce centre et ont ainsi accepté implicitement la poursuite des expériences nucléaires françaises.

En mars dernier, l'explosion d'un engin nucléaire français au Sahara avait provoqué de vives protestations de la part du gouvernement d'Algérie et suscité une grave tension entre les deux pays.

Il est d'autre part entendu que la France se livra à une dernière série d'expériences au Sahara: elle est en effet à aménager un vaste centre d'essais dans un atoll désert du Pacifique et d'ici fin 1964 c'est là que sera transféré le centre de Reggane. C'est fort de ces assurances que le gouvernement algérien aurait consenti à garder le silence pendant les prochains mois.

RÉSEAU DE COMMUNICATION

WASHINGTON — Le président Kennedy a demandé la fusion de tous les systèmes de communications fédéraux en un système unique, afin que le gouvernement dispose en toutes circonstances, y compris une attaque nucléaire, de communications contrôlées par un organisme central. Le réseau ainsi constitué dépendrait du secrétaire à la défense, M. McNamara.

Vives réactions de Canberra et Wellington

D'autre part, on a enregistré sans commentaires à Paris la réaction des quatre gouvernements auxquels le gouvernement français adressait une note de protestation. Des campagnes de presse se déroulent en effet en Nouvelle-Zélande, en Australie, au Chili et au Pérou, tous pays du Pacifique-sud, avec l'approbation du gouvernement, pour s'élever contre la création du centre expérimental et nucléaire français dans l'atoll du Mururoa. Les gouvernements australien et néo-zélandais ont déclaré qu'ils continueraient de faire pression pour amener Paris à renoncer à son projet, ce qui paraît fort improbable.

Alabama: blancs et noirs condamnent l'entêtement du gouverneur Wallace

HUNTSVILLE — L'irréductible gouverneur de l'Alabama a pratiquement réussi à faire l'unanimité des noirs et des blancs... contre lui. Des gardiens de la paix, sur son ordre, ont empêché les élèves des deux races d'entrer dans les écoles publiques qui devaient normalement ouvrir leurs portes hier.

Un groupe de 25 femmes blanches a cependant bravé les "troopers" armés de matraques et est entré dans une école. Les femmes traînaient derrière elles leur progéniture et n'entendaient pas s'en faire imposer par les hommes de Wallace. Ceux-ci n'insistent du reste pas et laisseront les mères de famille entrer dans l'école. Plus tard, cependant, des renforts de police sont venus près de l'école.

Pendant ce temps, à Tuscaloosa, en Alabama également, un tribunal a rejeté une demande formulée par six familles blanches, appuyées par le gouverneur, de retarder l'intégration dans les écoles de Birmingham.

Après avoir indiqué que ce problème avait été réglé depuis longtemps par la Cour suprême, le tribunal a rejeté la demande en ces termes: "La loi et l'ordre ne peuvent être préservés par l'incitation à la violence, ni en privant les individus des droits constitutionnels que leur a reconnus la Cour suprême des Etats-Unis."

Chacune des quatre écoles de Huntsville avait reçu l'ordre d'admettre un élève noir. Deux petits noirs, âgés respectivement de 6 et 7 ans, se sont présentés avec leurs mères devant deux des écoles, mais ils ont été informés par la police qu'ils ne pouvaient pas y entrer.

Cependant, devant les autres écoles restées fermées sur l'ordre du gouverneur, mères et élèves blancs ont manifesté leur colère et leur désapprobation. Un garçon de douze ans, à qui un policier avait interdit d'entrer dans son école, lui lança: "Vous et Wallace êtes fous."

Un homme employé à l'arsenal de Huntsville a dit, avec un accent européen: "Cela me rappelle Berlin-Est." Quant à une femme blanche, elle s'écria: "Où va-t-on envoyer les enfants à l'école? Est-ce là l'Amérique?"

A un moment donné, un agent du FBI a filmé des policiers en train de repousser les élèves et les mères qui voulaient s'approcher d'une des écoles.

Huntsville est une ville de 100.000 habitants, dont 17 pour cent sont noirs. Ses quatre grandes écoles reçoivent au total 24.000 élèves.

Saigon: Nhu détiendrait toute l'autorité au Vietnam

SAIGON — Le gouvernement du Vietnam du sud paraît s'être engagé dans une politique de net durcissement à l'endroit des Etats-Unis cependant qu'à Saigon persistent les rumeurs voulant que le frère cadet et principal conseiller politique du président, U Nhu ait effectivement assumé le pouvoir réel. Ces rumeurs persistent en dépit des dénégations qu'y ont apportées le président et son frère lors de conférences de presse qu'ils ont accordées jeudi.

Pour un grand nombre de milieux vietnamiens et étrangers, Nhu est le véritable chef de l'Etat même si Diem doit continuer pendant longtemps à être le président nominal de la République. Et il semble que le gouvernement de Washington doive s'accommoder de cette situation même s'il la déplore amèrement: les solutions de rechange, si elles existent, ne sont apparemment pas d'application prochaine.

Mesures inamicales envers les Etats-Unis

Les observateurs estiment que s'il est juste que Ngo Dinh Nhu est le maître réel du pouvoir, il faut s'attendre à une tension grandissante désormais dans les rapports entre le Vietnam du Sud et les Etats-Unis, tension qui pourrait aller jusqu'à la rupture.

Voici les premières mesures que certains milieux interprètent comme le début d'une "campagne anti-américaine". Tout d'abord, le gouvernement de Saigon a fait diffuser largement hier un document dans lequel il conteste totalement les critiques violentes du président Kennedy contre le régime des Ngo et sa politique et dans lequel il réclame l'institution d'une enquête par le gouvernement américain "qui doit savoir comment il se fait que le président Kennedy ait été si mal informé de la situation intérieure du Vietnam".

En second lieu, le ministre vietnamien des affaires étran-

gères a fait une nouvelle demande, très insistante, à l'ambassade des E.-U. à Saigon pour que celle-ci lui livre les trois bonzes qui y ont obtenu asile dimanche — dernier, ces trois bonzes comptant parmi les dirigeants de la hiérarchie bouddhiste opposée à Diem. (A Washington, des sources proches du secrétariat d'Etat ont annoncé qu'il ne saurait être question de rendre les trois bonzes avant d'avoir obtenu des assurances formelles quant à leur liberté d'action et à l'absence de représailles).

En troisième lieu, un porte-parole du gouvernement vietnamien a confirmé que celui-ci s'apprete à demander à Was-

hington de retirer ses troupes "du terrain" et de les confiner à leurs tâches initiales: conseiller et entraîner certaines unités vietnamiennes, mais ne plus participer directement aux opérations militaires.

Mme Nhu envoyée à l'ONU

Enfin, Saigon a annoncé le choix de Mme Nhu, belle-sœur du président, éminente grise du pouvoir et très mal vue par Washington, comme représentante officielle du gouvernement sud-vietnamien aux Nations Unies. Mme Nhu ira à l'ONU pour remplir une mission précise: répondre aux attaques du groupe afro-asiatique qui a demandé l'inscription à l'ordre du jour de l'As-

semblée générale de la question du sort des bouddhistes au Vietnam du sud. Que Diem ait choisi d'envoyer à l'ONU Mme Nhu en dépit de la vive hostilité que lui porte Washington est considéré comme une sorte de défi supplémentaire aux Etats-Unis.

En attendant, Washington se résigne à continuer à composer avec le régime Diem-Nhu mais les cercles diplomatiques se demandent combien de temps pourra durer cette coopération entre les Ngo qui savent que Washington a juré leur perte et les Etats-Unis qui savent les sentiments d'hostilité que leur portent les dirigeants de Saigon.

Nhu aurait tout prévu
Des rumeurs veulent que Ngo Dinh Nhu ait amené le gouvernement depuis quelques mois à prélever environ \$300 millions de l'aide américaine afin que le Vietnam du sud puisse "tenir" pendant quelque temps même advenant l'interruption complète de l'assistance américaine. Cette période serait mise à profit pour trouver de nouveaux alliés ou même, le cas échéant, pour engager un dialogue avec Hanoi dans le but d'en arriver à une sorte de modus vivendi. On prête à Nhu la volonté de composer avec les communistes du Vietcong plutôt que de se laisser éliminer par les Etats-Unis.



d'un "Paquebot de rêve" je file doucement vers l'Europe.

Quel bienfait! Quel enchantement! On pourrait ajouter: quelle béatitude! J'ai jeté tous mes soucis à l'eau et je me laisse vivre! Des vacances, bien plus: une évasion! Mieux que ça: la détente complète! — La danse, les clairs de lune sur le pont, les sports au grand air, l'excellente cuisine: tout y est — C'est vraiment une féerie! Profitez de la saison économique. Achetez un billet aller-retour: épargnez jusqu'à 25%. Partez sur un "Paquebot de rêve" vers Southampton, Le Havre, Rotterdam.

DE NEW-YORK — CHAQUE VENDREDI: s.s. ROTTERDAM, s.s. NIEU AMSTERDAM, s.s. STATENDAM, aussi s.s. MAASDAM: le 30 septembre, le 29 octobre, le 26 novembre
DE MONTRÉAL & QUÉBEC — Le populaire s.s. RYNDAM: le 2 oct., le 26 oct., le 19 nov.

Voyages de Noël:

*STATENDAM, de New York, le 8 décembre.
*RYNDAM, de Québec, le 12 décembre.

(Assurés vers GOSH-BALWAY (départ le 18 novembre). *Assurés vers BREMERHAVEN

Possibilité de partir maintenant et de payer plus tard...

VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGE ou

Holland-America Line
1245, rue Peel, Montréal, Qué.

VOYAGE D'AUTOMNE en Europe

Départ de Montréal par Air France, le 3 octobre
Retour le 24 octobre

21 JOURS EN EUROPE

à une époque particulièrement agréable

Circuit en autocar de luxe:

Paris — Ile de France — Bourgogne — Côte d'Azur
Rome — Assise — Venise — Lacs italiens
La Suisse et les Alpes
Direction: Mme Rita Caron
A Rome, Venise, Paris, etc., direction personnelle d'André Malavoy

Grâce aux tarifs spéciaux en vigueur le 1er octobre, ce voyage de grande qualité avec hôtels de première classe est possible pour:

\$ 788. (Can.) tout compris.
Places limitées

Dépliant sur demande:

Voyages
ANDRÉ MALAVOY Inc.
1225 ouest, rue Dorchester
UN. 1-2485
MONTREAL

L'EUROPE EN AUTOMOBILE!

Achetez ou louez à Montréal votre voiture neuve européenne:
SIMCA — RENAULT — CITROEN
PEUGEOT — VOLKSWAGEN —
PANHARD — FIAT — TAUNUS —
ALFA ROMEO, ETC.

Votre voiture vous sera livrée à votre arrivée en Europe. Garantie de rachat en dollars. Plan de finance disponible.

CONFIEZ-NOUS TOUTES LES FORMALITES DE VOTRE VOYAGE: Réservations, hôtels, passage par avion ou bateau, assurances, itinéraire, etc. Cartes des pays européens.

Service Européen de Tourisme Automobile Engr
Montréal — 1176, rue Drummond — Tél.: UN. 1-3906 et UN. 1-0200

Croisière
autour de la
MEDITERRANÉE,
pays du soleil

Dix semaines d'évasion et de détente. Partant de Montréal ou de Québec, le voyage est effectué en première classe. Spacieux salons, piscine extérieure, cabines de luxe et nourriture qui saura plaire aux plus fins gourmets. D'intéressantes escales sont au programme. Informations à votre agent de voyage.

LUXUEUX PAQUEBOT
Cabines avec vue sur la mer.

Représentants canadiens: **KEEL SHIPPING LTD.**
637 rue Craig O., Montréal, Tél. UN. 6 3861

L'AUTOMNE EN EUROPE

Direction: Mme Jeannine Jaffré

FRANCE — ALLEMAGNE — SUISSE

ITALIE — PORTUGAL — ESPAGNE

Choix de 4 départs:

4 octobre - S.S. CARMANIA. Retour, QUEEN ELIZABETH
33 jours (21 en Europe) 3 pays — \$963.85
Avec l'Espagne et l'Andalousie - Retour S.S. FRANCE
40 jours — \$1,174.45

8 octobre - LUFTHANSA (Jet) 21 jours — \$994.70
ALLEMAGNE — SUISSE — ITALIE — FRANCE

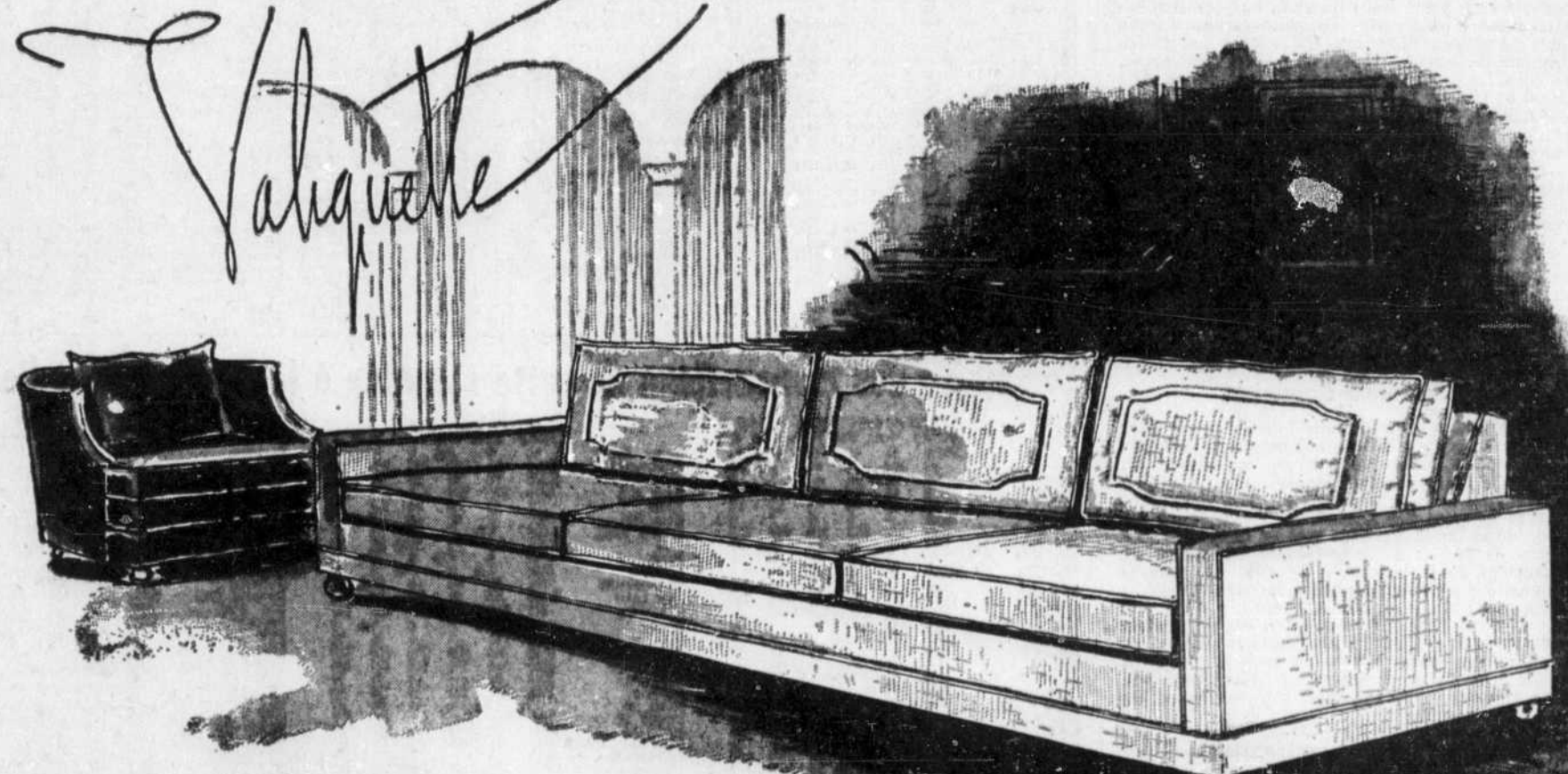
11 octobre - AIR CANADA (Jet) 21 jours — \$933.00
SUISSE — ITALIE — COTE D'AZUR — PARIS

PORTUGAL — ESPAGNE avec l'ANDALOUSIE — PARIS
25 octobre - CANADIEN PACIFIQUE (Jet)
17 jours — \$755.60

NOTE: Tous les prix sont en dollars canadiens. Partout, hôtels de premier ordre; chambres avec bain

Renseignements et inscriptions

VOYAGES HONE
1460, AVENUE UNION, MONTRÉAL 2 — VI. 5-8221



LA QUALITÉ À SON PLUS BAS PRIX

Sofa 4 places 94" de longueur. Coussins réversibles de véritables "Air foam" au siège et de duvet synthétique au dossier avec Médaille en relief. Choix de riches tissus de différentes teintes fascinantes.

399.

SERVICE DE DÉCORATION INTÉRIEURE
SANS FRAIS ADDITIONNELS

N. G. VALIQUETTE LTEE, 915, Ste-Catherine-est TEL.: 842-8811

L'univers féminin



Petits garçons sages et sérieux un peu appréhensifs peut-être au seuil de cette première année d'école.

Les parents doivent-ils aider les enfants dans leur travail scolaire?

Une entrevue exclusive de RENÉE ROWAN

Où ou non? C'est la question que se posent beaucoup de pères et mères de famille au moment de la rentrée en classe alors que la vie pour tous les écoliers devient sérieuse. Faut-il s'intéresser aux études de nos enfants, les surveiller discrètement, ce qui est une chose, ou les aider dans leur travail, ce qui en est une autre. "Il n'y a pas de règle générale", nous répond Albert Mors, psychologue, professeur à l'École normale supérieure de l'Université de Montréal et qui pendant 16 ans a travaillé avec Piaget comme assistant d'abord, puis comme collaborateur. Plusieurs lectrices se souviendront avoir écouté avec profit, l'an dernier, une série de causeries radiophoniques données par le professeur Mors à l'émission "Les chansons de la maison" et qu'il avait intitulées: "La vie intellectuelle de l'adolescent".

"Tout dépend de l'enfant, nous dit le psychologue, même de l'état momentané d'un enfant parce qu'il y a des enfants qui ont besoin d'être aidés à un certain moment. Chez les petits de 6 ou 7 ans, il peut y avoir deux motifs pour les aider: ou bien c'est trop difficile pour eux, ou bien ils ne veulent pas travailler. Souvent à cet âge ils n'arrivent pas seuls à voir le sérieux de la question.

"Certains, d'autre part, ont tellement besoin de la présence de leur mère qu'ils ne travaillent

pas si la maman n'est pas dans la même pièce qu'eux au moment des devoirs et des leçons. Il suffit bien souvent que la mère s'assoie à côté de l'écolier avec un tricotage ou qu'elle l'installe près d'elle dans la cuisine sans plus."

UNE PRÉSENCE RASSURANTE

Ce type d'enfant a tout simplement besoin d'une présence rassurante. "Cela peut sembler un caprice, explique Albert Mors, mais il vaut mieux y céder momentanément que de voir se prolonger le problème. Mieux vous rassurerez votre petit, plus vite il voudra travailler seul ou arrivera à travailler seul. La mère n'a qu'à offrir sa présence sans s'imposer aucunement. L'essentiel, c'est de donner à l'enfant cet appui dont il a besoin. Des ph. asés de ce genre peuvent se présenter chez n'importe quel enfant, même chez un enfant par ailleurs indépendant. Il faut que la maman ait des antennes et se laisse guider par l'enfant. De grands principes immuables ne suffisent pas à tout régler."

Si dans certains cas on doit aider l'écolier, il faut toujours commencer par le faire travailler, le faire chercher afin de lui donner l'impression qu'il a trouvé par lui-même.

Un enfant est-il incapable de suivre, ce n'est vraiment pas la peine de le trainer par la force jusqu'en sixième année. Mieux vaut lui faire doubler une classe. "Plus tôt on le fait, nous dit Albert Mors, moins on a de chances de lui causer des troubles sérieux."

SOYONS ATTENTIFS

"Ce qu'on oublie souvent, nous rappelle le psychologue, c'est que

la vie d'un enfant est très irrégulière. Un enfant même très doué peut avoir des périodes où il n'a pas envie de travailler: soit qu'un enfant se sente fatigué, qu'il n'ait pas suffisamment dormi ou qu'il soit troublé par quelque chose. Il faut alors l'aider... et pourquoi pas? Il ne faut pas bien entendu que cela devienne une habitude, mais que cela reste un cas d'exception. Il faut regarder ses enfants d'une façon sensible. Comme les

adultes il y a des moments où ils ont besoin d'appui, d'encouragement. On se rend bien compte, allez, si un enfant est victime d'une fatigue passagère ou s'il essaie tout simplement d'exploiter le papa ou la maman."

ET SI UN ENFANT NE VEUT PAS TRAVAILLER?

"Ce qui compte finalement, nous dit le professeur Mors, ce n'est pas tellement le savoir accumulé à la fin du cours primaire, mais

la formation du caractère et de l'intelligence. Si un enfant n'est pas tellement emballé par le travail scolaire, on peut essayer d'y suppléer à la maison par d'autres moyens: récits d'histoire, lectures sur les animaux, la biologie, les astres, etc. Il faut l'intéresser, l'occuper intelligemment avec autre chose. Si les parents en sont capables et en ont le temps, ils peuvent faire découvrir eux-mêmes à l'enfant l'intérêt des matières scolaires. Pour n'importe quel écolier, le calcul peut devenir une affaire passionnante pour peu qu'on lui présente cela comme un jeu de l'esprit et non comme une affaire de par cœur seulement verbale. Si les parents sont capables d'injecter l'intérêt à la matière, on a souvent résolu le problème."

QUE FAIRE D'UN ENFANT QUI N'AIME PAS SON PROFESSEUR?

Si vraiment c'est sérieux, il faut demander aux autorités de le changer de classe. "Ca annule souvent beaucoup le professeur et la direction de l'établissement, nous dit Albert Mors, mais ce les annule beaucoup moins que l'enfant qui en souffre et pourrait en rester marqué pendant des années. Je pense que si quelque chose va mal avec un enfant, le premier mouvement c'est d'abord d'aller voir le professeur pour le mettre au courant, non pas tant pour se plaindre, mais plutôt avec l'attitude de quelqu'un qui vient demander conseil. Ce qu'un enfant raconte à ses parents est présenté d'une façon très particulière. Il est souvent intéressant de rencontrer le professeur pour connaître l'envers du



JOUR DE RENTRÉE — Appareil photographique en main, larme à l'oeil, ces mamans anxieuses sont venues conduire leurs petits en classe.

problème. Il faut bien l'admettre, il arrive parfois que les professeurs manquent de psychologie élémentaire et si vraiment il y a antipathie entre l'élève et le maître, il est souvent bon de changer l'enfant de classe."

Il serait intéressant, nous dit le psychologue, de dresser une liste des questions que les parents devraient se poser si un enfant perd soudainement le goût de l'étude ou si dès le départ, il ne l'a pas: voit-il bien, entend-il bien, est-il en parfaite condition physique, est-il surmené, se sent-il malade, mange-t-il bien, dort-il bien, fait-il des scènes; a-t-il des conflits avec ses frères et sœurs, avec ses camarades, avec le maître; se sent-il différent des autres, a-t-il peur de quelque chose? Autant de motifs qui peuvent déranger un élève dans ses études, lui faire perdre le goût du travail.

"C'est extraordinaire comme les parents sont aveugles lorsqu'il s'agit de voir ce qui se passe chez leurs enfants. Souvent les fantômes ou les grands parents s'aperçoivent avant les parents qu'un petit a mauvaise mine ou qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Si on a l'impression qu'un enfant se sent malheureux, incapable de travailler, il faut le faire parler, le sur-

veiller discrètement, l'observer, mais surtout se servir de ses antennes."

ET SI L'ENFANT SE TAIT

"Quand on veut faire parler un enfant, nous dit le professeur Mors, il ne faut jamais lui poser de questions directes. "Qu'est-ce que tu as appris ce matin? Combien de fautes as-tu eues dans ta dictée?" Il ne se souviendra pas le moins du monde, même quinze minutes après la sortie de l'école. Ça l'agacera tout au plus. Il vaut mieux poser des questions marginales, s'enquérir de petits détails insignifiants. C'est à partir de ces détails que l'enfant retrouvera ses souvenirs et se mettra à parler."

"Règle générale, nous dit le professeur Mors, au terme de notre entretien, quand un enfant a l'air heureux et équilibré à l'école, il faut le laisser faire, ne pas le questionner outre-mesure ni l'ennuyer à tout moment avec ses études. Si quelque chose ne va pas, il faut l'observer avant de sévir. Quand une machine à coudre cesse de fonctionner, on réfléchit avant de se mettre à jouer dans le mécanisme avec un tournevis, alors que chez l'enfant, on force souvent le mécanisme avant de le comprendre. Il faut faire confiance aux réactions spontanées de l'enfant."



(PHOTO LE DEVOIR)

LES ESCALIERS

SONT DEMODES...

TORONTO — Une économiste britannique, de passage ici cette semaine, a suggéré plusieurs cas publics, dans le but d'aider les personnes handicapées, et en même temps fort pratiques pour chacun d'entre nous.

Au cours d'une conférence de presse, Lady Hamilton a déclaré que "les escaliers sont démodés pour gravir des paliers assez courts. Les pentes se nettoient plus facilement et s'adaptent pratiques pour les concierges, les mamans qui poussent des voitures d'enfants et les déménageurs."



SUR VOTRE AGENDA

DATE	INVITATION	LIEU
9 septembre	Défilé de modes organisé par les dames auxiliaires de l'Optométrie à 8h. 30. Mlle Pierrette Chamoux sera commentatrice et M. Lucien Héty, artiste invité. Renseignements: CL. 4-4802 ou CL. 5-9975.	Hôtel Ritz-Carlton
11 septembre	A l'Accord. Présentation du film canadien: "Pour la suite du monde" réalisé par Pierre Perreault et Michel Brault. Une production de l'O.N.F. Renseignements: DU. 1-7768.	1426, rue Stanley
11 septembre	Revue de modes et champagne organisée par les Dames auxiliaires de l'hôpital Marie-Enfant, au salon de haute couture Marie-Paule. La collection sera montrée de 2h. à 3h. et de 6h. 30 à 8h. 30. Renseignements: Mme Pierre DeLagrange VI. 4-6849.	420, rue Bonsecours
12 au 15 septembre	10ème conférence annuelle de l'Institut canadien des Affaires publiques (ICAP) organisée avec le concours de la Société Radio-Canada. Renseignements: Tél.: 845-5631.	Hôtel Estérel Sainte-Marguerite
15 septembre	Inauguration officielle du "Club des Premières". Premier spectacle de la troupe cette saison. Cette soirée de gala sera suivie de vingt autres premières réservées aux membres du Club seulement. Renseignements: 380, avenue Outremont.	Théâtre du Rideau Vert
16 septembre	Soirée-rencontre organisée par le conseil général de l'Association de diététique du Québec. Un défilé de modes de la maison Eaton sera présenté à cette occasion. Renseignements: 735-2929.	Restaurant du neuvième chez EATON
22 septembre	Assemblée mensuelle de l'Association des Veuves de Montréal à la maison des Dames du Bon Conseil, messe à midi; dîner à 1h; assemblée à 2h. Renseignements: 101 ouest, boul. St-Joseph, Montréal 14.	71 est, boul. Dorchester
1er octobre	Visite des maisons et jardins organisée par les membres auxiliaires de l'hôpital Laurentien Royal Edward au profit de leurs oeuvres. Renseignements: Mme J.M. McDougall, 3033 ouest, rue Sherbrooke, app. 506.	St-Sauveur et Ste-Marguerite
7 octobre	Le Comité pour la journée de la symphonie organise un buffet: "La bonne Fourchette" où les mets canadiens seront à l'honneur. Renseignements: 842-6390.	Place des arts
Exposition:	A l'occasion de ses spectacles, la Boutique d'Opéra présentera une série d'oeuvres d'art. La première invitée est le peintre Michèle Remillard qui présente "La forêt canadienne". L'exposition se tient aux mêmes dates que les spectacles de la Boutique, soit du 4 au 29 septembre inclusivement (relâche les lundis).	2111, rue Clark
Fiançailles:	On annonce les fiançailles de Mlle Diane Baylis, fille de M. Clarence Baylis, décédé, et de Mme Gilberte Baylis, à M. Yves Simard, fils de M. Simon Simard, décédé, et de Mme Simard.	

La couture chez soi



9012

No 9012

Voici pour le matin une petite robe d'intérieur fraîche et jeune d'allure. Genre enveloppée, elle est retenue à la taille par deux boutons.

Le patron imprimé no 9012 est offert pour les tailles 10, 12, 14, 16, 18 et 20. La grandeur 16 requiert 4 3/4 verges de tissu de 35 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de .50 au Service des Patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes



Comme presque tout le monde, vous prenez une assurance-vie pour protéger votre famille. Mais vos polices sont aussi de bons placements, lorsqu'elles ont une «valeur de rachat» connue. Les assurés de Mutual Life voient la valeur garantie de leurs polices augmenter sans arrêt, en plus de dividendes insurpassables. Pesez bien les avantages que donne Mutual Life, d'abord en fait de protection, et en garantie de vos épargnes. Appelez l'agent de Mutual Life aujourd'hui.

La Mutual Life
COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA
La compagnie aux dividendes constamment élevés
6 SUCCURSALES À MONTRÉAL

Sympathiques débuts de la Boutique d'opéra

La première semaine de la saison 1983-84 a vu la naissance d'une vaillante organisation qui s'est donnée le modeste nom de LA BOUTIQUE D'OPÉRA. C'est mercredi dernier, dans l'ancien théâtre de l'Egrégore, 2111 rue Clark, qu'elle a donné son premier spectacle mais, en réalité, il y a plusieurs mois que le boutique est sur pied. Il s'agit en effet d'un atelier pour les jeunes artistes lyriques, où ceux-ci peuvent perfectionner leur art en suivant des cours. Près d'une quarantaine de jeunes chanteurs sont inscrits et plusieurs d'entre eux ont collaboré à divers titres, au premier spectacle de la compagnie.

La saison initiale de LA BOUTIQUE D'OPÉRA a été officiellement inaugurée par la présentation de deux opéras de chambre, THE STRONGER, genre de monodrame lyrique du compositeur américain Hugo Weisgall, chanté en anglais et LA MEDIUM, le célèbre ouvrage de Gian-Carlo Menotti qui a été chanté en français. Ces deux opéras sont présentés au cours d'un même spectacle qui tiendra l'affiche tous les soirs, sauf les lundis, jusqu'au 29 septembre.

C'est un fait que nos jeunes chanteurs ont peu souvent l'occasion de se produire sur la scène et d'acquiescer l'expérience nécessaire à la poursuite d'une carrière au théâtre lyrique. Ils ne peuvent compter que sur la télévision ou les productions lyriques se font d'ailleurs de plus en plus rares et sur les productions annuelles de l'Opéra Guild et de la Société des Festivals de Montréal. De plus, il est normal que ces organismes aient recours au talent professionnel car leur but premier n'est pas d'aider les jeunes chanteurs, mais bien de présenter des opéras avec les meilleurs artistes. A une époque où le Conservatoire de Musique et d'Art dramatique, pour des raisons mystérieuses mais que l'on aimerait quand même connaître, ne possède pas de classe de mise en scène lyrique (si elle existe, elle fait son travail dans le secret le plus absolu), la naissance de LA BOUTIQUE D'OPÉRA répond à un pressant besoin et mérite l'encouragement et l'appui entier du public et de l'enseignement officiel.

THE STRONGER est en somme le lever de rideau du spec-

tacle. Il n'y a qu'un rôle chanté, celui d'Estelle, qui était tenu par Evelyn Maxwell. Cette jeune artiste a détaillé avec art et une louable précision la difficile ligne mélodique de Weisgall. Ce dernier parle un langage musical qui m'a semblé assez peu personnel et qui a des affinités constantes avec celui d'un Menotti, d'un Janáček et d'un Alban Berg. Pour originale que soit l'idée d'un opéra à deux personnages dont un seul chante, le tout m'a paru d'un intérêt assez quelconque comme ouvrage lyrique. La mise en scène d'André Pagé n'a pas beaucoup contribué à enlever une œuvre statique par elle-même. Dans le rôle muet

la
Musique
par
Gilles POTVIN

de Lisa, Cécile Vallée est restée froide et distante, sans doute selon la conception du personnage par le metteur en scène. Le décor ingénieux de Gilles Lalonde ne m'a pas semblé particulièrement adapté à l'œuvre qui, j'imagine, doit baigner dans une atmosphère plus réaliste.

LE MEDIUM de Gian-Carlo Menotti est une œuvre infiniment supérieure. Le livret est magnifiquement construit et la musique lui confère une dimension nouvelle. Dès les premiers moments du premier acte, l'atmosphère est créée l'action s'enchaîne rapidement. Menotti est autant homme de théâtre que musicien. Sa partition est écrite en fonction de l'action scénique, ce qui oblige le metteur en scène à lui obéir dans son interprétation de l'œuvre. Roland Laroche, inconsciemment ou non, a souvent ignoré les indications de l'auteur, ce qui a affaibli l'effet et la force de certaines scènes. Ainsi le duo à une voix, de Tony le muet et de Monica, n'a pas été réglé de façon adéquate.

Dans le rôle écrasant de Madame Flora, Fernanda Chiochio a présenté un personnage suffisamment convaincant bien que son physique ne lui permette pas de dominer cons-

tamment l'action, à la manière des meilleures interprètes du rôle depuis sa création, notamment une Clara Turner, ou une Marie Powers. Mais grâce à une interprétation vocale très dramatique et à un jeu scénique bien étudié, elle fut tour à tour terrifiante, cynique et émouvante.

Louise Lebrun faisait ses débuts à la scène dans le rôle de Monica. Elle a bien chanté son rôle, malgré une certaine nervosité, mais il lui faut apprendre à communiquer au public son émotion et les sentiments du personnage. C'est une chose que seule l'expérience de la scène peut lui apprendre.

Dans le rôle muet de Toby, Gilles Lalonde a montré des dispositions comme mime mais il ne possède pas encore suffisamment de moyens pour rendre ce personnage aussi pathétique qu'on le voudrait.

Dans les rôles de Monsieur et Madame Cobineau et de Madame Nolan, les clients dupes de Madame Flora, Lucie Gaudreau, Jean-Pierre Légaré et Gisèle Vinet, ont été très convenables vocalement mais leur jeu n'avait pas cette naïveté un peu stupide qui doit les caractériser.

Je ne sais si l'éclairage a fonctionné tel qu'il avait été réglé mais tous les personnages gagneraient, il me semble, à être plus éclairés, afin que la salle puisse voir les réactions qui les animent. Le décor a été habilement réalisé et a réussi à créer l'atmosphère sordide requise.

Au piano, Jacqueline Richard, la fondatrice de la Boutique d'opéra, a été une collaboratrice admirable et ses collègues lui doivent une fière chandelle. LA BOUTIQUE D'OPÉRA fait donc son entrée dans notre vie artistique sous d'heureux auspices. Malgré quelques réserves, son premier spectacle est un succès et augure bien pour l'avenir.

Nous avons fait les remarques ci-haut dans le but d'aider la jeune compagnie, en nous basant sur des critères qui s'appliquent à tout spectacle professionnel. Il aurait été impensable et mal à propos de juger autrement le travail remarquable de LA BOUTIQUE D'OPÉRA. Nous attendons donc avec impatience son prochain spectacle qui sera consacré à Moby-Dick et qui débutera le 30 octobre.



LA CHRONIQUE DU CINÉMA par Jean Barile

- "L'île nue": un autre miracle japonais
- "Zazie dans le métro": de l'absurde au rire

Quel rimailleur signait modestement ses œuvres de ces deux mots: poète et paysan? Je pense qu'il faille pour pénétrer aussi près que possible au cœur de "L'île nue" de Kaneto Shindo que présente pour son premier programme la charmante nouvelle salle de la rue Sainte-Catherine, "le cinéma Festival", être un peu poète et un peu paysan.

Dans une île perdue au milieu des mers nipponnes vit une famille composée de son chef, de la mère et de deux petits garçons. Seul moyen de subsistance: ce que produit le sol. Un sol aride, peu propice aux belles récoltes. De surcroît, dans cette île que l'on pourrait croire "du bout du monde", comme dit le chanson, il faut prendre une barque, ramer pour rejoindre la côte et là, armé de deux seaux en bois, puiser le liquide nécessaire avant de revenir lourdement chargé jusqu'aux champs où les plants attendent d'être abreuvés. C'est par rapport à cette eau, omniprésente autour de l'île dans son miroitement que dans le clapotis des seaux, se s'organise, ainsi éloignée de tout monde civilisé, l'existence d'un petit monde acharné à faire prospérer son bien.

Nous disions: "Un peu poète". En effet, le film de Shindo est d'évidence tourné vers la description d'une certaine condition sociale. Autant que j'en puisse juger sans contexte, la condition d'une certaine race de terriens, sans doute dérivée à la base, mais qui rejettent l'apport du monde moderne. Une race rude à la tâche, mais dure au gain pour laquelle toute consolation se trouve, en fin de compte, dans une poignée de terre noire, la promesse d'une récolte, une année bonne en grain. Description qui trouve son équilibre en dehors de tout esprit poétique. Le conflit social à nous exposé en des plans

très brefs, sans insistance aucune (la figure cupide d'un acheteur de grain), ou par un simple procédé de juxtaposition (vie sur l'île et vie sur le village) ne dénature ni ne cache le profil de ces paysans solidement individualistes.

Shindo se refuse systématiquement à porter un jugement. Au spectateur de choisir. D'ailleurs bien de ses compatriotes, ne sait pas traiter le sujet qu'il a élu autrement que par larges descriptions fluides (le mot est ici opportun). Le miracle provient de ce que, tout abrévies que nous soyons par ces belles images, ces frémissements des bambous, ces silhouettes courbées sur une crête photographiée en contre-jour, nous nous retrouvons à chaque nouvel avatar du cinéma japonais avec nos yeux d'enfant pour admirer avec quelle rigueur sensible ils savent, ces gens-là, organiser leurs plans, comment ils savent épouser leur sujet. La première partie de "L'île nue" restera pour moi (avec la bataille finale de "Hakuriki") un des modèles du genre. Là les armes et les guerriers, ici les seaux et les porteurs d'eau. Pas un angle qui ne soit pas exploité. Cela peut durer dix, quinze, vingt minutes. Le temps passe et nous admirons.

Nous admirons certainement, mais c'est aussi que "L'île nue" est un film admirable. Admirable de beauté, admirable de modestie, admirable souvent de tendresse où sait percer une sorte d'humour bon-enfant, sans oublier de mentionner un sens de la nature qui va parfois jusqu'à une parfaite communion. Des enfants qui prennent leur bain dans une grosse baignoire, ces mêmes enfants qui chassent le poule et le calamar, ces enfants encore dont l'un ramasse le bois sous la pluie tandis que l'autre l'abrite sous un grand parapluie, jusqu'à ces plants, ces fameux plants soit-fards, que nous sentons présents devant nous.

Mais cette tendresse, cette beauté, cette modestie qui ne donneraient, somme toute, qu'un film "en mineur", savent s'effacer quand il le faut devant la force du drame. Dans l'occurrence un drame infimiste, familial, aussi vrai, aussi simplement humain que la mort qui vient frapper la cellule. Il y a chez Shindo le sens tout japonais de l'atrocité. Mais chez Shindo aussi cette demi-teinte dans l'atrocité. Ni sang, ni cri. Si un cri, un seul mais on devine puis l'intensité de révolte il contient par son caractère unique.

J'aimerais signaler que "L'île nue" est un film muet (mais sonore — d'ailleurs curieusement occidentale la bande musicale) si je pouvais le faire sans dire aussitôt qu'il s'agit bel et bien d'un tour de force. Le film me paraît trop profond pour avoir envie d'ajouter à la liste déjà longue — louanges une mention particulière à ce numéro de jonglage. Et pourtant, quel témoignage remarquable nous donne là Shindo en faveur d'un cinéma-image. Combien de films après celui-là, vont nous sembler impitoyablement bavards.

Voir "L'île nue"? Bien sûr. Je pense que l'on y puisera des joies profondes. Poète et paysan ne suffit pas. Disons que ce film est celui d'un véritable humaniste. Y a-t-il éloges plus grand?

"ZAZIE DANS LE MÉTRO"

À la Comédie Canadienne. De tout autre ordre, le film de Louis Malle à la Comédie Canadienne, "Zazie dans le métro". Qui a lu le roman de Que-

neau d'où est tiré le film sait bien de quoi il s'agit: de la vie d'une petite fille au vocabulaire particulièrement vigoureux qui passe quelques jours à Paris lors desquels plus d'une aventure lui arrive. Ce thème traité en farce dans le livre de Queneau présentait plus d'un écueil pour une adaptation cinématographique. Il fallait du rythme, du nerf, une main légère aussi pour passer en sachant ne pas s'y attarder sur les détails scabreux.

Louis Malle a opté pour un film vraiment débridé où le style cinématographique est vu, dans la mesure du possible, l'exacte contrepartie visuelle du style littéraire de Queneau. Là où le jeu de mots ne suffit plus, on y va du jeu d'images. Accélérés, ralentis, emploi du téléobjectif, etc., autant de trucs que Malle emploie avec une imagination qui est grande. D'autre part, les scènes classiques du cinéma comique abondent: tartes à la crème (ici remplacées par des assiettes de choucroutes), poursuites à pied ou en voitures automobiles, etc.,

La meilleure partie, cinématographiquement parlant, de "Zazie" est l'emploi que fait Louis Malle de la couleur. Elle est non seulement très belle, mais son utilisation comporte des trouvailles parfois étonnantes. Telle cette séquence où l'on voit les verrières d'une gare se transformer en vitreaux irisés, certaines recherches qui poursuivent parfois celles engagées dans "La Poupée" de Baratie.

Pour le reste, il faut accepter de rentrer dans le jeu en abandonnant tout esprit critique. Je concède que l'on peut trouver "Zazie" parfaitement imbécile et inconsistant. En ce qui me concerne, j'y ai ri énormément. Et j'étais loin d'être le seul.

Sur notre photographie ci-dessus: la principale interprète de "L'île nue", Nobuko Otowa.

DE PASSAGE À MONTRÉAL

Georges ROUQUIER et le "cinéma-constat"

par Nicole CHAREST

Un homme charmant, non pas simplement charmant, mais chaleureux, pudique et tendre, lucide et sincère, ce doit être agréable à rencontrer dans cette jungle que constitue le cinéma — même Canadien et d'Etat.

Celui-ci est signalé à l'Office national du film, en transit de Paris. Il s'appelle Georges Rouquier, il est un maître du documentaire français, il prépare un court métrage sur les vieux Canadiens du Canada. Il s'agit d'une co-production franco-canadienne, des accords ayant été conclus entre les Films Armorial et l'O.N.F.

Georges Rouquier, ce n'est pas l'archimède, le catalyseur, le grand-prêtre d'une société secrète, bien que "Farrebique" soit du cinéma-vérité avant la lettre, c'est un homme un peu oublié, un peu méconnu, qu'on ne traite pas toujours à la mesure de son honnêteté et de son talent. Dans le cinéma, il occupe une place à part, hors catégorie. Il n'a pas cherché à être illustre mais il est utile, il n'a pas fait une œuvre spectaculaire, mais des films féconds: "Le Tonnelier", "Farrebique", "Lourdes et ses miracles". Il a une carrière irrégulière, entrecoupée de longues périodes de silence. Les intrigues ne sont pas pour lui. Il refuse d'être contraint, brimé. Il a fiévreusement envie de travailler mais il travaille quand on lui fait confiance.

— Je fais peu de films parce que je suis un emmerdeur. Le cinéma coûte tellement d'argent. À la base, il y a un système de commerce, de profit: pour récupérer, les concessions vont vers la basse. C'est l'éternelle histoire des langues d'Esopo. Je ne suis pas comme ça: je crois à la rigueur morale. Plutôt que de réaliser des films infamants qui défient le métier, je préfère accomplir un travail utile: des petits films sur les accidents de travail, les conditions d'hygiène, l'enfance, les questions législatives et ad-

ministratives, ce sont des bouillottes très beaux, à rattacher à l'humanité du moins j'ai ma conscience reposée. Joris Ivens m'a raconté que "Le Tonnelier" sert de modèle à l'école de cinéma du Chili, ça suffit à mon bonheur. Autrement, il y a trop de batailles. Je suis heureux comme ça, pour quoi irais-je m'encombrer? Il a pourtant tenté l'aventure d'un cinéma commercial. On le connaissait, mais on lui demandait de faire jouer Untel et Unette, on l'obligeait. Au pire, cela a donné "S.O.S. Noronha" avec Jean Marais ou "Sang et Lumière" avec Daniel Gelin, Za-Za Gabor, l'Espagne et les taureaux...

Dans cette salle de projection de l'O.N.F., nous bavardons alors que défient sur l'écran les images d'"Hippolyte Lafontaine", film historique dont je tairai l'insupportable médiocrité. Georges Rouquier, des cheveux drus aux courtes ondulations grises, un visage cuivré où les yeux brillent, une honnêteté courageuse et fière.

Faible, je rêve de foutre le camp avec une équipe, de tourner comme un nègre, vraiment, de ramener cette moisson, de m'enfermer dans une salle de montage... Nous vivons dans un monde où tout est déformé, on va vers l'effet pour l'effet. Le documentaire, c'est devenu péjoratif; le court métrage, c'est comme le raccommodage dans la haute-couture, on y passe du temps, six, sept mois de travail, je ne suis pas tatillon.

Georges Rouquier est l'un des derniers artisans d'un cinéma moderne. Ses films n'ont pas bénéficié du matériel d'aujourd'hui, de la facilité des moyens techniques: caméras légères et silencieuses, magnétophones télécommandés, objectifs à foyers variables permettant une extraordinaire liberté de prise de vues, pellicule ultra-sensible qui libère des éclairages, mais "Lourdes et ses miracles", film de long métrage, était un exploit qui coûtait 8 millions de francs (\$16,000) avant

même que la nouvelle vague n'invente les films à petits budgets, mais "Le Tonnelier" et "Farrebique", c'était avant le cinéma qu'on dit vérité, le goût de l'authenticité et du juste regard qu'on pose sur les êtres.

— Je ne suis ni inventeur ni précurseur, j'ai suivi une voie que Chaplin, les Soviétiques et Flaherty avaient ouverte. "Nanook", c'est le premier grand ouvrage du cinéma-vérité, qu'on le veuille ou non. Mais Flaherty y mettait en scène le documentaire. Quand il filmait les danseurs polynésiens, les pêcheurs d'Arak et les Esquimaux de l'Hudson, il ne leur laissait pas faire n'importe quoi. Le cinéma-vérité, c'est un état d'esprit, une question de rigueur morale, rigueur dans la création, rigueur dans l'écriture, il y faut une structure intérieure solide, c'est ce qui manque à Rouch, Leacock et les frères Maysles qui montrent le vrai visage des États-Unis, sont plus importants, ce sont des modèles.

Cinéma-vérité, l'expression pour Georges Rouquier est inadéquate, c'est cinéma-constat qu'il faudrait dire.

— Nous sommes au siècle de l'audio-visuel. Le cinéma, c'est vraiment un langage. J'ai mis 20 ans à découvrir des tas de choses: la signification de l'image propre, l'écriture qui sert à raconter, démontrer, l'art vient après. Mais l'œuvre qu'on a rêvé est tellement loin de celle que l'on a faite. Ce n'est pas moi qui ai dit ça, c'est Alphonse Daudet. Le cinéma, c'est l'art où la matière se maîtrise le moins bien, serait-ce uniquement parce que ça coûte cher.

Quand même, il peut être content Georges Rouquier. "Le Tonnelier", "Farrebique", "Lourdes et ses miracles", sont dans toutes les mémoires, car l'on y trouve un ton très particulier, qui n'appartient qu'à lui, celui d'une certaine vérité qui doit être la sienne, et qui transforme brusquement le cinéma en un art de constat.

DEBUT DE SAISON

AU STELLA. — Le 14 septembre prochain, débutera la nouvelle saison du Rideau Vert au Stella. On y donera alors une comédie américaine de Krasna, adaptée en français par M.-Gilbert Sauvajan, "Un Dimanche à New-York". Les deux principaux rôles de ce spectacle ont été confiés à Margot Campbell et Hubert Loiselle.



théâtre

musique

cinéma

variétés

Nous sommes toujours à votre disposition pour vos :

COSTUMES OU RIDEAUX DE THÉÂTRE

JOS. PONTON INC.

DEMERS & LAROCQUE, props
SPECIALITES POUR COLLEGES ET COUVETS
COSTUMES DE MASCARADES

S.V.P. Donnez votre commande à l'avance
ainsi vous ne risquez pas d'être déçu

35 est, rue Notre-Dame UN. 1-6733

A L'AFFICHE

Grand Prix-Festival de Moscou
Prix Selznick-Festival de Berlin
Prix de la Victoire.

UN DES CHEFS-D'OEUVRE
DU CINÉMA MONDIAL

LA PRESSE ET L'ILE NUE

L'irremplaçable prestige du vrai
cinéma — CHAUVET FIGARO
L'île nue est un film d'une
beauté saisissante — BARON-
CELLI LE MONDE. Une œuvre
inoubliable par un des meil-
leurs cinéastes de notre temps
— SADOUL-LETTRES FRAN-
ÇAISES. Du cinéma pur. Du
grand cinéma, du meilleur, du
vrai. Un chef-d'œuvre — DU-
RAN-CANARD ENCHAÎNÉ.

Scénario et Mise-en-Scène
— KANETO SHINDO

Horaires : 7h.30
et 9h.40 p.m.

LES FILMS PROPOSÉS ICI NE SONT
PAS PRÉSENTÉS AILLEURS À MONTRÉAL.

CINÉMA FESTIVAL

L'EMPIRE TEL. : 274-4521
CINÉMA D'ESSAI

UN CHEF D'OEUVRE !
LE PLUS IMPORTANT FILM D'ANTONIONI

LA MEILLEURE VERSION !
LA VERSION FRANÇAISE

"LA NUIT" ("LA NOTTE")
avec Jeanne Moreau et Marcello Mastroianni

2e FILM : (2 films pour le prix d'un seul)
L'incomparable comédie de Philippe de Broca

"LE FARCEUR"
interprété par l'unique Jean-Pierre Cassel
LE FILM DE LA JOIE DE VIVRE !

L'HEURE DES QUILLES
présentera des matches de 10-quilles

"10"

AU CANAL 2 et au réseau français de Radio-Canada

L'HEURE DES QUILLES
(grosses quilles)

LE 8 SEPTEMBRE À 5 HEURES

La première émission
présentera 1 heure et demie
d'un tournoi
auquel participeront
les 192 meilleurs joueurs
de 10-quilles.

La série régulière
se poursuivra
les dimanches suivants à
5 H.30

CAMMAC
MUSICIENS AMATEURS DU CANADA
annonce ses cours d'hiver 1963-64

DANSE FOLKLORE, par Ruth et Harry Hollander
FLUTE A BÉC, par Mimi Samuelson
GUITARE CLASSIQUE, par Louis Spritzer
IMPROVISATION DE JAZZ, par Art Maiste
MANDOLINE, par Walter Sheper
MUSIQUE DE CHAMBRE, par Gordon White
REPERTOIRE VOCAL et TECHNIQUE VOCALE
par Jan Simons

LE CHOEUR CAMMAC, par Robert Koffend
METHODE ORFF pour enfants, par Mimi Samuelson
INSCRIPTION DU 9 au 23 septembre (inclus)
LES CLASSES COMMENCENT LE 30 SEPTEMBRE

Pour plus amples renseignements, téléphoner 279-1987
ou écrire B. P. 195, Outremont, P.Q.

UNIQUE QUALIFICATION REQUISE : L'AMOUR DE LA MUSIQUE

CE SOIR : 8 h. 30

le **CINERAMA** le
plus acclamé de par
le monde... Paris (théâtre Empire)
Londres (théâtre Lido), Osaka Japon
(théâtre Osaka), Montréal, New York,
Hollywood, Boston, Detroit, Chica-
go, Buenos-Aires, Tokyo, Milan,
Auckland, Bruxelles, Copenhague,
Göteborg, Hambourg, Johannes-
berg, Lyon, Melbourne, Rotterdam,
Stockholm, Stuttgart, Sydney, Vien-
ne, Allemagne de l'Ouest, Barcelone,
Madrid, etc., etc.

"HOW THE WEST WAS WON"
Un film à la fois d'amour, de violence, de suspense, et spectaculaire
Une production Metro-Goldwyn-Mayer et CINERAMA Inc.
MAT. MER. SAM. et DIM. DIM.
2 H. 4 H. 4 H. 45
à 8 h. 30 tous les soirs dimanches compris

GUICHET OUVERT
10 h. à 9 p.m.
LE DIMANCHE
midi à 9 p.m.

CINERAMA IMPERIAL
1420 BUREAU, Montréal — Inf. : AV 8-7102

PRENEZ LE TEMPS DE VIVRE, ALLEZ À CINERAMA

UNE MÈRE, SA FILLE ET LEUR AMANT

"LA NOVICE" CONFESSE...

Jean-Paul BELMONDO
PASCAL PETIT

2e FILM
"MA SŒUR ET MOI"

A L'AFFICHE — Dernière représentation
complète, tous les soirs à 8 h. 30 p.m.

LAVAL

Elle espère... Elle est d'accord

DORIS DAY
JAMES GARNER

The Thrill Of It All!

ROSS HUNTER-ARWIN PRODUCTION
A L'AFFICHE

PALACE

ADULTES (SÉLECTION FESTIVAL DE CANNES)

Le meilleur film
d'ANTONIONI

L'AVVENTURA

AIR CLIMATISÉ VERSION FRANÇAISE
SPECIAL
Le Parisien "PAUL-EMILE BORDUAS"
EN COULEUR — PRODUCTION DE
L'OFFICE NATIONAL DU FILM

Cinéma
PLAZA VILLE MARIE

Un film qui dépasse
la pensée des hommes
parce qu'aucun homme
n'a jamais songé sous
cet angle.

FEDERICO FELLINI

6e SEM.

Des maintenant

8 1/2

MARCELLO MASTROIANNI — CLAUDIA CARDINALE
— ROBERTA PIER GATTI — BARBARA BERTI
— ANGELO INFUSO — SANDRA NIEL

HORAIRES :
12:00 — 2:20 — 4:35
7:00 — 9:10

Emotions!

dimanche 2 h. 15 | ce soir 8 h. 15
Pas de courses le jeudi

PARC Richelieu

SELECTIONS : CKAC 6 h. 10 • CANAL 10 : 6 h. 50

HORAIRES DE LA TÉLÉVISION

SAMEDI, LE 7 SEPTEMBRE

CBFT — Canal 2
1.30 Musique
1.55 Téléjournal
2.00 Football canadien
2.30 20 ans express
3.00 Champion
3.30 A la pointe de l'exploration
4.00 Chansons de Paris
4.15 Comment dites-vous?
4.30 Sports d'été
4.35 Caméra 53
4.50 Oscar Peterson
5.15 Avec François Reichenbach
5.30 Billie de l'aveur
6.00 Composés 999
6.30 Téléjournal
6.45 Commentaires
6.50 Édition métropolitaine
7.00 Nouvelles du sport
7.10 CINÉMA
7.15 Cuisines musicales
7.30 Football canadien
7.45 Les grands spectacles
8.00 Les grands spectacles
8.15 Les grands spectacles
8.30 Les grands spectacles
8.45 Les grands spectacles
8.55 Les grands spectacles
9.00 Les grands spectacles
9.15 Les grands spectacles
9.30 Les grands spectacles
9.45 Les grands spectacles
9.55 Les grands spectacles
10.00 Les grands spectacles
10.15 Les grands spectacles
10.30 Les grands spectacles
10.45 Les grands spectacles
10.55 Les grands spectacles
11.00 Les grands spectacles

CBFT — Canal 5
12.57 Today on CBMT
1.00 Cuisine 36
1.30 Amateur Sports Magazine
2.00 World of Sport
2.30 Window on the World
3.00 Canada At War
3.30 Bugs Bunny
4.00 Country Time
4.30 The Sports Shop
4.45 CBC TV News

CBFT — Canal 12
1.30 Beverly Hillsbillies
1.55 Desi Comedy Hour
2.30 River Jamboree
2.50 Great Movies
3.00 CBC National News
3.15 Final Edition
3.30 The Sports Shop
3.45 FILM FAVORITES "Patterns"

CBFT — Canal 12
1.45 Meditation
1.55 Newsroom 12
2.00 Saturday at the Movies
2.30 "Good and Beautiful"
2.45 Wrestling From The Capital
3.00 Saturday Surprise Party
3.30 Robin Hood
3.45 Like Young
3.55 Sam Benedict
4.00 The Dick Powell Theatre
4.30 The Unsubscribes
4.45 Sunday Night At The Races
4.55 Weekend News
5.00 Newsroom 12
5.15 Naked City
5.30 Paloma Playhouse
5.45 Newsroom 12
5.55 Meditation

DIMANCHE, LE 8 SEPTEMBRE

CBFT — Canal 2
1.15 Musique
1.40 Téléjournal
1.55 Belgique-magazine
2.00 Le Football américain en 1962
2.30 Les travaux et les jours
2.45 Carnet de voyage
2.55 Monsieur le Maire
3.00 Montréal m'attend
3.15 L'Affaire Arnal
3.30 L'Affaire Arnal
3.45 L'Affaire Arnal
3.55 L'Affaire Arnal
4.00 L'Affaire Arnal
4.15 L'Affaire Arnal
4.30 L'Affaire Arnal
4.45 L'Affaire Arnal
4.55 L'Affaire Arnal
5.00 L'Affaire Arnal
5.15 L'Affaire Arnal
5.30 L'Affaire Arnal
5.45 L'Affaire Arnal
5.55 L'Affaire Arnal
6.00 L'Affaire Arnal
6.15 L'Affaire Arnal
6.30 L'Affaire Arnal
6.45 L'Affaire Arnal
6.55 L'Affaire Arnal
7.00 L'Affaire Arnal
7.15 L'Affaire Arnal
7.30 L'Affaire Arnal
7.45 L'Affaire Arnal
7.55 L'Affaire Arnal
8.00 L'Affaire Arnal
8.15 L'Affaire Arnal
8.30 L'Affaire Arnal
8.45 L'Affaire Arnal
8.55 L'Affaire Arnal
9.00 L'Affaire Arnal
9.15 L'Affaire Arnal
9.30 L'Affaire Arnal
9.45 L'Affaire Arnal
9.55 L'Affaire Arnal
10.00 L'Affaire Arnal
10.15 L'Affaire Arnal
10.30 L'Affaire Arnal
10.45 L'Affaire Arnal
10.55 L'Affaire Arnal
11.00 L'Affaire Arnal
11.15 L'Affaire Arnal
11.30 L'Affaire Arnal
11.45 L'Affaire Arnal
11.55 L'Affaire Arnal
12.00 L'Affaire Arnal
12.15 L'Affaire Arnal
12.30 L'Affaire Arnal
12.45 L'Affaire Arnal
12.55 L'Affaire Arnal
1.00 L'Affaire Arnal
1.15 L'Affaire Arnal
1.30 L'Affaire Arnal
1.45 L'Affaire Arnal
1.55 L'Affaire Arnal
2.00 L'Affaire Arnal
2.15 L'Affaire Arnal
2.30 L'Affaire Arnal
2.45 L'Affaire Arnal
2.55 L'Affaire Arnal
3.00 L'Affaire Arnal
3.15 L'Affaire Arnal
3.30 L'Affaire Arnal
3.45 L'Affaire Arnal
3.55 L'Affaire Arnal
4.00 L'Affaire Arnal
4.15 L'Affaire Arnal
4.30 L'Affaire Arnal
4.45 L'Affaire Arnal
4.55 L'Affaire Arnal
5.00 L'Affaire Arnal
5.15 L'Affaire Arnal
5.30 L'Affaire Arnal
5.45 L'Affaire Arnal
5.55 L'Affaire Arnal
6.00 L'Affaire Arnal
6.15 L'Affaire Arnal
6.30 L'Affaire Arnal
6.45 L'Affaire Arnal
6.55 L'Affaire Arnal
7.00 L'Affaire Arnal
7.15 L'Affaire Arnal
7.30 L'Affaire Arnal
7.45 L'Affaire Arnal
7.55 L'Affaire Arnal
8.00 L'Affaire Arnal
8.15 L'Affaire Arnal
8.30 L'Affaire Arnal
8.45 L'Affaire Arnal
8.55 L'Affaire Arnal
9.00 L'Affaire Arnal
9.15 L'Affaire Arnal
9.30 L'Affaire Arnal
9.45 L'Affaire Arnal
9.55 L'Affaire Arnal
10.00 L'Affaire Arnal
10.15 L'Affaire Arnal
10.30 L'Affaire Arnal
10.45 L'Affaire Arnal
10.55 L'Affaire Arnal
11.00 L'Affaire Arnal
11.15 L'Affaire Arnal
11.30 L'Affaire Arnal
11.45 L'Affaire Arnal
11.55 L'Affaire Arnal
12.00 L'Affaire Arnal
12.15 L'Affaire Arnal
12.30 L'Affaire Arnal
12.45 L'Affaire Arnal
12.55 L'Affaire Arnal
1.00 L'Affaire Arnal
1.15 L'Affaire Arnal
1.30 L'Affaire Arnal
1.45 L'Affaire Arnal
1.55 L'Affaire Arnal
2.00 L'Affaire Arnal
2.15 L'Affaire Arnal
2.30 L'Affaire Arnal
2.45 L'Affaire Arnal
2.55 L'Affaire Arnal
3.00 L'Affaire Arnal
3.15 L'Affaire Arnal
3.30 L'Affaire Arnal
3.45 L'Affaire Arnal
3.55 L'Affaire Arnal
4.00 L'Affaire Arnal
4.15 L'Affaire Arnal
4.30 L'Affaire Arnal
4.45 L'Affaire Arnal
4.55 L'Affaire Arnal
5.00 L'Affaire Arnal
5.15 L'Affaire Arnal
5.30 L'Affaire Arnal
5.45 L'Affaire Arnal
5.55 L'Affaire Arnal
6.00 L'Affaire Arnal
6.15 L'Affaire Arnal
6.30 L'Affaire Arnal
6.45 L'Affaire Arnal
6.55 L'Affaire Arnal
7.00 L'Affaire Arnal
7.15 L'Affaire Arnal
7.30 L'Affaire Arnal
7.45 L'Affaire Arnal
7.55 L'Affaire Arnal
8.00 L'Affaire Arnal
8.15 L'Affaire Arnal
8.30 L'Affaire Arnal
8.45 L'Affaire Arnal
8.55 L'Affaire Arnal
9.00 L'Affaire Arnal
9.15 L'Affaire Arnal
9.30 L'Affaire Arnal
9.45 L'Affaire Arnal
9.55 L'Affaire Arnal
10.00 L'Affaire Arnal
10.15 L'Affaire Arnal
10.30 L'Affaire Arnal
10.45 L'Affaire Arnal
10.55 L'Affaire Arnal
11.00 L'Affaire Arnal
11.15 L'Affaire Arnal
11.30 L'Affaire Arnal
11.45 L'Affaire Arnal
11.55 L'Affaire Arnal
12.00 L'Affaire Arnal
12.15 L'Affaire Arnal
12.30 L'Affaire Arnal
12.45 L'Affaire Arnal
12.55 L'Affaire Arnal
1.00 L'Affaire Arnal
1.15 L'Affaire Arnal
1.30 L'Affaire Arnal
1.45 L'Affaire Arnal
1.55 L'Affaire Arnal
2.00 L'Affaire Arnal
2.15 L'Affaire Arnal
2.30 L'Affaire Arnal
2.45 L'Affaire Arnal
2.55 L'Affaire Arnal
3.00 L'Affaire Arnal
3.15 L'Affaire Arnal
3.30 L'Affaire Arnal
3.45 L'Affaire Arnal
3.55 L'Affaire Arnal
4.00 L'Affaire Arnal
4.15 L'Affaire Arnal
4.30 L'Affaire Arnal
4.45 L'Affaire Arnal
4.55 L'Affaire Arnal
5.00 L'Affaire Arnal
5.15 L'Affaire Arnal
5.30 L'Affaire Arnal
5.45 L'Affaire Arnal
5.55 L'Affaire Arnal
6.00 L'Affaire Arnal
6.15 L'Affaire Arnal
6.30 L'Affaire Arnal
6.45 L'Affaire Arnal
6.55 L'Affaire Arnal
7.00 L'Affaire Arnal
7.15 L'Affaire Arnal
7.30 L'Affaire Arnal
7.45 L'Affaire Arnal
7.55 L'Affaire Arnal
8.00 L'Affaire Arnal
8.15 L'Affaire Arnal
8.30 L'Affaire Arnal
8.45 L'Affaire Arnal
8.55 L'Affaire Arnal
9.00 L'Affaire Arnal
9.15 L'Affaire Arnal
9.30 L'Affaire Arnal
9.45 L'Affaire Arnal
9.55 L'Affaire Arnal
10.00 L'Affaire Arnal
10.15 L'Affaire Arnal
10.30 L'Affaire Arnal
10.45 L'Affaire Arnal
10.55 L'Affaire Arnal
11.00 L'Affaire Arnal
11.15 L'Affaire Arnal
11.30 L'Affaire Arnal
11.45 L'Affaire Arnal
11.55 L'Affaire Arnal
12.00 L'Affaire Arnal
12.15 L'Affaire Arnal
12.30 L'Affaire Arnal
12.45 L'Affaire Arnal
12.55 L'Affaire Arnal
1.00 L'Affaire Arnal
1.15 L'Affaire Arnal
1.30 L'Affaire Arnal
1.45 L'Affaire Arnal
1.55 L'Affaire Arnal
2.00 L'Affaire Arnal
2.15 L'Affaire Arnal
2.30 L'Affaire Arnal
2.45 L'Affaire Arnal
2.55 L'Affaire Arnal
3.00 L'Affaire Arnal
3.15 L'Affaire Arnal
3.30 L'Affaire Arnal
3.45 L'Affaire Arnal
3.55 L'Affaire Arnal
4.00 L'Affaire Arnal
4.15 L'Affaire Arnal
4.30 L'Affaire Arnal
4.45 L'Affaire Arnal
4.55 L'Affaire Arnal
5.00 L'Affaire Arnal
5.15 L'Affaire Arnal
5.30 L'Affaire Arnal
5.45 L'Affaire Arnal
5.55 L'Affaire Arnal
6.00 L'Affaire Arnal
6.15 L'Affaire Arnal
6.30 L'Affaire Arnal
6.45 L'Affaire Arnal
6.55 L'Affaire Arnal
7.00 L'Affaire Arnal
7.15 L'Affaire Arnal
7.30 L'Affaire Arnal
7.45 L'Affaire Arnal
7.55 L'Affaire Arnal
8.00 L'Affaire Arnal
8.15 L'Affaire Arnal
8.30 L'Affaire Arnal
8.45 L'Affaire Arnal
8.55 L'Affaire Arnal
9.00 L'Affaire Arnal
9.15 L'Affaire Arnal
9.30 L'Affaire Arnal
9.45 L'Affaire Arnal
9.55 L'Affaire Arnal
10.00 L'Affaire Arnal
10.15 L'Affaire Arnal
10.30 L'Affaire Arnal
10.45 L'Affaire Arnal
10.55 L'Affaire Arnal
11.00 L'Affaire Arnal
11.15 L'Affaire Arnal
11.30 L'Affaire Arnal
11.45 L'Affaire Arnal
11.55 L'Affaire Arnal
12.00 L'Affaire Arnal
12.15 L'Affaire Arnal
12.30 L'Affaire Arnal
12.45 L'Affaire Arnal
12.55 L'Affaire Arnal
1.00 L'Affaire Arnal
1.15 L'Affaire Arnal
1.30 L'Affaire Arnal
1.45 L'Affaire Arnal
1.55 L'Affaire Arnal
2.00 L'Affaire Arnal
2.15 L'Affaire Arnal
2.30 L'Affaire Arnal
2.45 L'Affaire Arnal
2.55 L'Affaire Arnal
3.00 L'Affaire Arnal
3.15 L'Affaire Arnal
3.30 L'Affaire Arnal
3.45 L'Affaire Arnal
3.55 L'Affaire Arnal
4.00 L'Affaire Arnal
4.15 L'Affaire Arnal
4.30 L'Affaire Arnal
4.45 L'Affaire Arnal
4.55 L'Affaire Arnal
5.00 L'Affaire Arnal
5.15 L'Affaire Arnal
5.30 L'Affaire Arnal
5.45 L'Affaire Arnal
5.55 L'Affaire Arnal
6.00 L'Affaire Arnal
6.15 L'Affaire Arnal
6.30 L'Affaire Arnal
6.45 L'Affaire Arnal
6.55 L'Affaire Arnal
7.00 L'Affaire Arnal
7.15 L'Affaire Arnal
7.30 L'Affaire Arnal
7.45 L'Affaire Arnal
7.55 L'Affaire Arnal
8.00 L'Affaire Arnal
8.15 L'Affaire Arnal
8.30 L'Affaire Arnal
8.45 L'Affaire Arnal
8.55 L'Affaire Arnal
9.00 L'Affaire Arnal
9.15 L'Affaire Arnal
9.30 L'Affaire Arnal
9.45 L'Affaire Arnal
9.55 L'Affaire Arnal
10.00 L'Affaire Arnal
10.15 L'Affaire Arnal
10.30 L'Affaire Arnal
10.45 L'Affaire Arnal
10.55 L'Affaire Arnal
11.00 L'Affaire Arnal
11.15 L'Affaire Arnal
11.30 L'Affaire Arnal
11.45 L'Affaire Arnal
11.55 L'Affaire Arnal
12.00 L'Affaire Arnal
12.15 L'Affaire Arnal
12.30 L'Affaire Arnal
12.45 L'Affaire Arnal
12.55 L'Affaire Arnal
1.00 L'Affaire Arnal
1.15 L'Affaire Arnal
1.30 L'Affaire Arnal
1.45 L'Affaire Arnal
1.55 L'Affaire Arnal
2.00 L'Affaire Arnal
2.15 L'Affaire Arnal
2.30 L'Affaire Arnal
2.45 L'Affaire Arnal
2.55 L'Affaire Arnal
3.00 L'Affaire Arnal
3.15 L'Affaire Arnal
3.30 L'Affaire Arnal
3.45 L'Affaire Arnal
3.55 L'Affaire Arnal
4.00 L'Affaire Arnal
4.15 L'Affaire Arnal
4.30 L'Affaire Arnal
4.45 L'Affaire Arnal
4.55 L'Affaire Arnal
5.00 L'Affaire Arnal
5.15 L'Affaire Arnal
5.30 L'Affaire Arnal
5.45 L'Affaire Arnal
5.55 L'Affaire Arnal
6.00 L'Affaire Arnal
6.15 L'Affaire Arnal
6.30 L'Affaire Arnal
6.45 L'Affaire Arnal
6.55 L'Affaire Arnal
7.00 L'Affaire Arnal
7.15 L'Affaire Arnal
7.30 L'Affaire Arnal
7.45 L'Affaire Arnal
7.55 L'Affaire Arnal
8.00 L'Affaire Arnal
8.15 L'Affaire Arnal
8.30 L'Affaire Arnal
8.45 L'Affaire Arnal
8.55 L'Affaire Arnal
9.00 L'Affaire Arnal
9.15 L'Affaire Arnal
9.30 L'Affaire Arnal
9.45 L'Affaire Arnal
9.55 L'Affaire Arnal
10.00 L'Affaire Arnal
10.15 L'Affaire Arnal
10.30 L'Affaire Arnal
10.45 L'Affaire Arnal
10.55 L'Affaire Arnal
11.00 L'Affaire Arnal
11.15 L'Affaire Arnal
11.30 L'Affaire Arnal
11.45 L'Affaire Arnal
11.55 L'Affaire Arnal
12.00 L'Affaire Arnal
12.15 L'Affaire Arnal
12.30 L'Affaire Arnal
12.45 L'Affaire Arnal
12.55 L'Affaire Arnal
1.00 L'Affaire Arnal
1.15 L'Affaire Arnal
1.30 L'Affaire Arnal
1.45 L'Affaire Arnal
1.55 L'Affaire Arnal
2.00 L'Affaire Arnal
2.15 L'Affaire Arnal
2.30 L'Affaire Arnal
2.45 L'Affaire Arnal
2.55 L'Affaire Arnal
3.00 L'Affaire Arnal
3.15 L'Affaire Arnal
3.30 L'Affaire Arnal
3.45 L'Affaire Arnal
3.55 L'Affaire Arnal
4.00 L'Affaire Arnal
4.15 L'Affaire Arnal
4.30 L'Affaire Arnal
4.45 L'Affaire Arnal
4.55 L'Affaire Arnal
5.00 L'Affaire Arnal
5.15 L'Affaire Arnal
5.30 L'Affaire Arnal
5.45 L'Affaire Arnal
5.55 L'Affaire Arnal
6.00 L'Affaire Arnal
6.15 L'Affaire Arnal
6.30 L'Affaire Arnal
6.45 L'Affaire Arnal
6.55 L'Affaire Arnal
7.00 L'Affaire Arnal
7.15 L'Affaire Arnal
7.30 L'Affaire Arnal
7.45 L'Affaire Arnal
7.55 L'Affaire Arnal
8.00 L'Affaire Arnal
8.15 L'Affaire Arnal
8.30 L'Affaire Arnal
8.45 L'Affaire Arnal
8.55 L'Affaire Arnal
9.00 L'Affaire Arnal
9.15 L'Affaire Arnal
9.30 L'Affaire Arnal
9.45 L'Affaire Arnal
9.55 L'Affaire Arnal
10.00 L'Affaire Arnal
10.15 L'Affaire Arnal
10.30 L'Affaire Arnal
10.45 L'Affaire Arnal
10.55 L'Affaire Arnal
11.00 L'Affaire Arnal
11.15 L'Affaire Arnal
11.30 L'Affaire Arnal
11.45 L'Affaire Arnal
11.55 L'Affaire Arnal
12.00 L'Affaire Arnal
12.15 L'Affaire Arnal
12.30 L'Affaire Arnal
12.45 L'Affaire Arnal
12.55 L'Affaire Arnal
1.00 L'Affaire Arnal
1.15 L'Affaire Arnal
1.30 L'Affaire Arnal
1.45 L'Affaire Arnal
1.55 L'Affaire Arnal
2.00 L'Affaire Arnal
2.15 L'Affaire Arnal
2.30 L'Affaire Arnal
2.45 L'Affaire Arnal
2.55 L'Affaire Arnal
3.00 L'Affaire Arnal
3.15 L'Affaire Arnal
3.30 L'Affaire Arnal
3.45 L'Affaire Arnal
3.55 L'Affaire Arnal
4.00 L'Affaire Arnal
4.15 L'Affaire Arnal
4.30 L'Affaire Arnal
4.45 L'Affaire Arnal
4.55 L'Affaire Arnal
5.00 L'Affaire Arnal
5.15 L'Affaire Arnal
5.30 L'Affaire Arnal
5.45 L'Affaire Arnal
5.55 L'Affaire Arnal
6.00 L'Affaire Arnal
6.15 L'Affaire Arnal
6.30 L'Affaire Arnal
6.45 L'Affaire Arnal
6.55 L'Affaire Arnal
7.00 L'Affaire Arnal
7.15 L'Affaire Arnal
7.30 L'Affaire Arnal
7.45 L'Affaire Arnal
7.55 L'Affaire Arnal
8.00 L'Affaire Arnal
8.15 L'Affaire Arnal
8.30 L'Affaire Arnal
8.45 L'Affaire Arnal
8.55 L'Affaire Arnal
9.00 L'Affaire Arnal
9.15 L'Affaire Arnal
9.30 L'Affaire Arnal
9.45 L'Affaire Arnal
9.55 L'Affaire Arnal
10.00 L'Affaire Arnal
10.15 L'Affaire Arnal
10.30 L'Affaire Arnal
10.45 L'Affaire Arnal
10.55 L'Affaire Arnal
11.00 L'Affaire Arnal
11.15 L'Affaire Arnal
11.30 L'Affaire Arnal
11.45 L'Affaire Arnal
11.55 L'Affaire Arnal
12.00 L'Affaire Arnal
12.15 L'Affaire Arnal
12.30 L'Affaire Arnal
12.45 L'Affaire Arnal
12.55 L'Affaire Arnal
1.00 L'Affaire Arnal
1.15 L'Affaire Arnal
1.30 L'Affaire Arnal
1.45 L'Affaire Arnal
1.55 L'Affaire Arnal
2.00 L'Affaire Arnal
2.15 L'Affaire Arnal
2.30 L'Affaire Arnal
2.45 L'Affaire Arnal
2.55 L'Affaire Arnal
3.00 L'Affaire Arnal
3.15 L'Affaire Arnal
3.30 L'Affaire Arnal
3.45 L'Affaire Arnal
3.55 L'Affaire Arnal
4.00 L'Affaire Arnal
4.15 L'Affaire Arnal
4.30 L'Affaire Arnal
4.45 L'Affaire Arnal
4.55 L'Affaire Arnal
5.00 L'Affaire Arnal
5.15 L'Affaire Arnal
5.30 L'Affaire Arnal
5.45 L'Affaire Arnal
5.55 L'Affaire Arnal
6.00 L'Affaire Arnal
6.15 L'Affaire Arnal
6.30 L'Affaire Arnal
6.45 L'Affaire Arnal
6.55 L'Affaire Arnal
7.00 L'Affaire Arnal
7.15 L'Affaire Arnal
7.30 L'Affaire Arnal
7.45 L'Affaire Arnal
7.55 L'Affaire Arnal
8.00 L'Affaire Arnal
8.15 L'Affaire Arnal
8.30 L'Affaire Arnal
8.45 L'Affaire Arnal
8.55 L'Affaire Arnal
9.00 L'Affaire Arnal
9.15 L'Affaire Arnal
9.30 L'Affaire Arnal
9.45 L'Affaire Arnal
9.55 L'Affaire Arnal
10.00 L'Affaire Arnal
10.15 L'Affaire Arnal
10.30 L'Affaire Arnal
10.45 L'Affaire Arnal
10.55 L'Affaire Arnal
11.00 L'Affaire Arnal
11.15 L'Affaire Arnal
11.30 L'Affaire Arnal
11.45 L'Affaire Arnal
11.55 L'Affaire Arnal
12.00 L'Affaire Arnal
12.15 L'Affaire Arnal
12.30 L'Affaire Arnal
12.45 L'Affaire Arnal
12.55 L'Affaire Arnal
1.00 L'Affaire Arnal
1.15 L'Affaire Arnal
1.30 L'Affaire Arnal
1.45 L'Affaire Arnal
1.55 L'Affaire Arnal
2.00 L'Affaire Arnal
2.15 L'Affaire Arnal
2.30 L'Affaire Arnal
2.45 L'Affaire Arnal
2.55 L'Affaire Arnal
3.00 L'Affaire Arnal
3.15 L'Affaire Arnal
3.30 L'Affaire Arnal
3.45 L'Affaire Arnal
3.55 L'Affaire Arnal
4.00 L'Affaire Arnal
4.15 L'Affaire Arnal
4.30 L'Affaire Arnal
4.45 L'Affaire Arnal
4.55 L'Affaire Arnal
5.00 L'Affaire Arnal
5.15 L'Affaire Arnal
5.30 L'Affaire Arnal
5.45 L'Affaire Arnal
5.55 L'Affaire Arnal
6.00 L'Affaire Arnal
6.15 L'Affaire Arnal
6.30 L'Affaire Arnal
6.45 L'Affaire Arnal
6.55 L'Affaire Arnal
7.00 L'Affaire Arnal
7.15 L'Affaire Arnal
7.30 L'Affaire Arnal
7.45 L'Affaire Arnal
7.55 L'Affaire Arnal
8.00 L'Affaire Arnal
8.15 L'Affaire Arnal
8.30 L'Affaire Arnal
8.45 L'Affaire Arnal
8.55 L'Affaire Arnal
9.00 L'Affaire Arnal
9.15 L'Affaire Arnal
9.30 L'Affaire Arnal
9.45 L'Affaire Arnal
9.55 L'Affaire Arnal
10.00 L'Affaire Arnal
10.15 L'Affaire Arnal
10.30 L'Affaire Arnal
10.45 L'Affaire Arnal
10.55 L'Affaire Arnal
11.00 L'Affaire Arnal
11.15 L'Affaire Arnal
11.30 L'Affaire Arnal
11.45 L'Affaire Arnal
11.55 L'Affaire Arnal
12.00 L'Affaire Arnal
12.15 L'Affaire Arnal
12.30 L'Affaire Arnal
12.45 L'Affaire Arnal
12.55 L'Affaire Arnal
1.00 L'Affaire Arnal
1.15 L'Affaire Arnal
1.30 L'Affaire Arnal
1.45 L'Affaire Arnal
1.55 L'Affaire Arnal
2.00 L'Affaire Arnal
2.15 L'Affaire Arnal
2.30 L'Affaire Arnal
2.45 L'Affaire Arnal
2.55 L'Affaire Arnal
3.00 L'Affaire Arnal
3.15 L'Affaire Arnal
3.30 L'Affaire Arnal
3.45 L'Affaire Arnal
3.55 L'Affaire Arnal
4.00 L'Affaire Arnal
4.15 L'Affaire Arnal
4.30 L'Affaire Arnal
4.45 L'Affaire Arnal
4.55 L'Affaire Arnal
5.00 L'Affaire Arnal
5.15 L'Affaire Arnal
5.30 L'Affaire Arnal
5.45 L'Affaire Arnal
5.55 L'Affaire Arnal
6.00 L'Affaire Arnal
6.15 L'Affaire Arnal
6.30 L'Affaire Arnal
6.45 L'Affaire Arnal
6.55 L'Affaire Arnal
7.00 L'Affaire Arnal
7.15 L'Affaire Arnal
7.30 L'Affaire Arnal
7.45 L'Affaire Arnal
7.55 L'Affaire Arnal
8.00 L'Affaire Arnal
8.15 L'Affaire Arnal
8.30 L'Affaire Arnal
8.45 L'Affaire Arnal
8.55 L'Affaire Arnal
9.00 L'Affaire Arnal
9.15 L'Affaire Arnal
9.30 L'Affaire Arnal
9.45 L'Affaire Arnal
9.55 L'Affaire Arnal
10.00 L'Affaire Arnal
10.15 L'Affaire Arnal
10.30 L'Affaire Arnal
10.45 L'Affaire Arnal
10.55 L'Affaire Arnal
11.00 L'Affaire Arnal
11.15 L'Affaire Arnal
11.30 L'Affaire Arnal
11.45 L'Affaire Arnal
11.55

Georges Braque: La leçon d'un grand peintre

par Laurent LAMY

Georges Braque vient de mourir à Paris, à l'âge de 81 ans, au 6 de la rue du Douanier. A l'époque où les "Indépendants" refusèrent ses toiles en 1908, et où il peignit des paysages fauves et des toiles cubistes, il eut sa part de sarcasmes et de mépris. Mais depuis, il est considéré comme l'un des grands peintres de notre temps et aujourd'hui, il fait partie de l'Histoire de l'Art. Au Louvre, il a peint le plafond de la salle des Etrusques et en décembre 1961, il a reçu la consécration officielle de son talent, lors de l'exposition d'une part importante de ses œuvres, dans un pavillon du Louvre.

Braque a imprimé une marque profonde à l'art de notre temps, même s'il n'a jamais joué les révolutionnaires. Intimement lié au mouvement cubiste, il fut de ceux qui substituèrent "l'objet plastique" à la représentation: "non pas reconstituer une anecdote, mais constituer un fait pictural", tel a été son projet. S'il a contribué à changer la destinée de la peinture, il l'a fait sans emphase, mais d'une manière sûre, si décisive, si déterminée qu'il est déjà considéré comme un classique, s'exprimant toujours avec discrétion, préférant les tons neutres aux couleurs vives, aimant par-dessus

tout la franchise des moyens et la pauvreté du sujet. Ses sujets, quels sont-ils? Un pot à eau, une cruche, une plante d'intérieur devant une fenêtre. Pour son plafond du Louvre: deux oiseaux noirs bordés de blanc, posés sur un fond bleu uni. C'est vite décrit. Mais il faut tourner autour de ces oiseaux pour mesurer l'équilibre des formes, les courbes pleines et majestueuses, la profondeur du bleu qui accuse l'espace entre le ciel et les oiseaux. Il faut se laisser prendre par cette illusion de vol devant un ciel qui se renouvelle sans cesse selon les reflets de la lumière.

Ouvre de mesure que celle de Braque. De méditation, de sérénité aussi. Lui-même ne disait-il pas: "J'aime la règle qui corrige l'émotion, l'aime l'émotion qui corrige la règle." Cependant, son œuvre fut tout aussi novatrice que celle de son contemporain et ami, Picasso, dont il partagea pour une large part la destinée. Il se plut comme lui à intégrer des matériaux inhabituels à la toile: "faire entrer la vérité de la lumière dans notre peinture, ça valait mieux qu'y poursuivre ce mensonge: la vraisemblance." Ces premiers papiers collés, ces lambeaux de journaux, ces objets désaffectés, combien d'artistes n'ont-ils pas inspirés depuis! Déjà Apollinaire parlait de "signes" lorsqu'il commentait

l'art de Braque. Car Georges Braque a recherché une forme de langage qui soit essentiellement sans artifice. De là la préoccupation de la forme linéaire, toute en force et en souplesse.

Pour si grand qu'ait été le créateur, il ne fait pas oublier l'homme dont la foi en son travail et la modestie furent les traits dominants. "Je ne cherche pas à convaincre, mais simplement à donner à réfléchir", remarquait-il à la fin de sa vie, quand on l'interrogea sur son œuvre.

— O — O — O —

Pour sa première exposition, Guy Robert présente 18 toiles qui s'inscrivent tout à fait dans les tendances de l'art actuel, se situant dans la filiation de plusieurs peintres contemporains, de Pollock par exemple.

En se limitant presque exclusivement au noir et au blanc, soulignés de quelques accents de couleurs, il travaille la pâte en lui incorporant toutes sortes de matériaux, treillis métalliques, étoffes, etc... Mais ces jeux de matières, ces recherches de nouvelles textures, ces créations de reliefs mats ou glacés ne sauraient définir entièrement l'œuvre de Guy Robert.

Sur des fonds grisaille et brûlés, se détachent des graffiti tracés à même le tube, si rapides qu'ils deviennent sim-

ple notation, langage sténographique. Et c'est par ces arabesques légères que la toile vit, le fond sombre portant la ligne souple et expressive. Par la sûreté du geste qui a engendré le trait on découvre le talent du peintre.

Mais la facilité déconcertante avec laquelle Guy Robert passe du signe à la tache, mélange les deux, n'est pas toujours convaincante. Quelquefois le relief et la tache prennent trop d'importance et donnent une impression d'inutilité, de confusion, de surcharge. C'est le cas de "Songerie du sombre", de "Désert du cri", de "Le chant de l'étoile".

D'autre part, dans "Angoisse d'avant l'aube", "Vertige du vide", le peintre pratique un art réduit à l'essentiel, remarquablement vivant. On aimerait trouver dans toutes les toiles, le rythme, le dépouillement et la sûreté d'exécution de "Astrolabe jongleur" où le fond joue le rôle de support et où la ligne nerveuse et riche d'allégresse domine la composition.

Il serait dommage que l'absence et la spontanéité qui existent indubitablement chez Guy Robert se laissent endiguer par trop de recherches systématiques, trop de calcul. Car, bien qu'inégale pour le moment, sa peinture possède des qualités essentielles: de la vitalité, du ressort.

vers de la médaille. "Duel pour la France, 1944", de Martin Blumenson, présente le front des opérations à la fois du côté allemand et du côté des alliés. C'est une passionnante tranche d'histoire, restituée dans toute son authenticité. (Chez Denoël)

L'auteur de "Torrents", Marie-Anne Desmarest, publie chez Denoël un nouveau roman, "Le Harve de grâce". L'héroïne, Anne, se demande, après douze années de vie conjugale, si elle est "heureuse". Un bel officier de marine, Patrice Lambert, va bientôt répondre au vœu secret de la jeune

femme. Marie-Anne Desmarest analyse ici avec une audace pleine de pudeur et de sensibilité les mouvements les plus secrets du cœur.

L'Encyclopédie "Planète" s'enrichit d'un autre ouvrage avec "D'où vient l'humanité?", de Nestor Albersard, paru chez Denoël. Chez le même éditeur, on signale aussi un livre de Bernard Charbonneau sur "Teilhard de Chardin, prophète d'un âge totalitaire" et de S. Panter-Brick sur la non-violence, "Gandhi contre Machiavel". Aussi réimpression de "Principes et préceptes", de Lanza del Vasto.

Le critique d'art Michel Ragon analyse dans "Naissance d'un art nouveau", paru chez Albin Michel, les tendances et les techniques de l'art actuel. On en est actuellement l'art abstrait? Alons-nous vers une nouvelle figuration? Que doit-on penser de la recherche du scandale et de l'exhibitionnisme en art? Michel Ragon répond à toutes ces questions et à cent autres dans ce livre de 240 pages illustré de 72 reproductions.

Le "Mémorial des siècles", établi par Gérard Walter, se propose de dresser pour les Editions Albin Michel le bilan des 20 siècles de l'ère chrétienne, en choisissant dans chacun de ces siècles l'événement et l'homme qui l'ont marqué le plus profondément. De là, une division en deux séries, "Evénements" et "Hommes", dont chacune comprendra vingt volumes. Pour le XVII^e siècle, l'"événement" portera sur "La Révolution anglaise", et sera analysé par Gérard Walter; l'homme sera "Louis XIV", présenté par Georges Mongrédien.

Raymond Due s'herg, l'auteur des "Grenouilles" publiés à l'automne 1962, travaille à un nouvel ouvrage qui s'intitulera, "Le Diable de l'eau", d'après un vieux proverbe chinois.

essais • poésie • livres pour enfants

Entre le silence et le langage: Béatrix Beck et Georges Limbour

Avec "Le Muet", Béatrix Beck poursuit la chronique de Barny, ce personnage que "Léon Morin, prêtre" nous avait fait connaître plus qu'aucun autre des romans de cette série. Nous retrouvons ici Barny à Londres, après la guerre, où elle est "exilée" en compagnie de sa fille France. Car il n'y a pas à se le cacher, habiter l'Angleterre, pour un Français, c'est toujours un peu l'exil, qu'il y ait guerre ou non.

"Le Muet", c'est un jeune homme, Warren Deirdree, qui estime qu'il est "bête de parler" et qui par conséquent se tait. Il est réservé de nature, et au fond cela ne doit pas lui être très difficile de faire bouche cousue. Il ne communique avec sa famille et avec Barny, qui est sa cousine, que pour le strict nécessaire. Autrement il lit les sonnets de Shakespeare et des traités sur le jeu d'échecs. Passionnant! Barny, elle, passe autrement le temps et c'est

roman! Car il me paraît bien peu romanesque notre épinéphèle. Mais voilà! Les véritables romanciers sont d'abord des créateurs et chez Georges Limbour il entre aussi de la magie et des sortilèges. Aussi n'est-on pas peu surpris lorsque le mérou s'identifie si complètement à celui qui le chasse qu'il prend sa place au volant d'une auto et poursuit quelque temps la mystification. Mais le myétificateur, c'est en premier le romancier qui sait nager lui aussi entre deux eaux et aller sans connaître de bornes de l'imaginaire au réel et vice versa.

Georges Limbour, que ne chérissent encore que quelques aficionados, broille volontiers toutes les pistes. On pourrait croire, à ce petit jeu, que son roman sera illisible. Heureusement, il n'en est rien. "La Chasse au mérou" se lit avec l'apparence de la plus grande facilité. Mais c'est au-delà de cette ap-

la vie littéraire par Jean Hamelin

dans le Nouveau Petit Larousse illustré qu'elle retrouve la France. Essayer avec sa fille de savoir les mots rares dont on ignore la définition, c'est tout un jeu.

Dans sa campagne anglaise, au sein d'une famille où les chiens ont des noms de personne (l'un d'eux s'appelle Jeremy!), Barny et sa fille se nourrissent de ce gros livre qui contient en germe toute la littérature française. C'est dire que malgré gens et chiens, les deux femmes mènent une vie isolée et un peu désolante, coupée on dirait du reste des vivants, c'est-à-dire de la France. Il y a là une nostalgie qui n'a rien de sentimental et qui pourrait presque être rationnelle. Cet isolement se double sur le plan religieux d'un dessèchement parallèle, ces deux catholiques étant sévères de toute pratique religieuse et abîmés dans un univers de protestantisme à la fois rigoureux et bon enfant.

Le roman crée, à partir du personnage du "muet", un contraste flagrant entre deux façons de vivre et de concevoir la vie. Ce contraste se concrétise à la toute fin du récit lorsque Barny rentrera en France: les falaises des côtes anglaises lui apparaîtront toutes grises, et toutes blanches, celles de Normandie.

Voici donc à la mode anglaise un très court roman parfaitement rendu, c'est-à-dire qu'on y retrouve telles quelles la préciosité de la langue, les particularismes de la mentalité et les caractéristiques parfois étonnantes des réactions anglaises. Béatrix Beck ne dit pas tout, elle en laisse deviner la moitié et davantage; je dirais même qu'elle n'en dit pas assez. "Le Muet" est un petit roman très sec, où le joint n'est pas toujours apparent entre les épisodes et les personnages, mais qui, malgré son caractère officiellement anglais, reste profondément français. Curieux et attachant petit livre, à la vérité.

☆☆☆

C'est aussi en marge de la littérature courante qu'on peut situer "La Chasse au mérou", de Georges Limbour (2). Autant "Le Muet" est sec et cursif, autant le nouveau roman de Georges Limbour se situe aux frontières imprécises où commence la poésie et où finit la fiction romanesque.

Le mérou est un gros poisson de la Méditerranée, que l'on chasse sur les côtes de Provence et d'Espagne. Son nom scientifique est l'épinéphèle. A regarder dans le gros Larousse le profil assez banal du mérou, il est permis de se demander comment un romancier d'aujourd'hui peut en faire un héros de

parence que nous entraîne l'auteur, sans nous fixer très fermement sur le choix que nous aurons à faire au dénouement. Ce choix, il ne nous l'impose en rien, et il ne nous reste, en fin finale, qu'à nous "perdre en conjectures".

Quel est le but de cette chasse? Que recouvre-t-elle? Pourquoi cette poursuite parallèle d'une bête difficile à abattre et d'un amour presque impossible à réaliser? Et pourquoi, au seuil de cette aventure mi-poétique, mi-ironique, le départ est-il donné par quelque bachelier de Salamanque lui-même à la recherche de l'insaisissable?

Voilà bien des questions que l'on se pose. Et après tout, s'il ne fallait pas du tout se poser de questions? On resterait alors avec le plaisir d'avoir lu un roman court, désinvolte et très charmant.

Plusieurs thèmes se chevauchent et se croisent de la façon la plus insolite: le culte de Salamanque, la sévère, la romane, ville morte et fabuleuse dont l'évocation ouvre et ferme le récit; la pratique de l'auto-stop qui est analysée ici avec finesse et humour, au sein d'une confrérie qui a son code d'honneur et ses lois; le rituel du jeu de quilles, presque aussi passionnant que la poursuite du mérou; la chasse au fusil de ce poisson, sa mise à mort et sa dégustation au cours d'un dîner d'imposant appareil; la poursuite de Nisé, la belle quilleuse, dont l'image se dédouble en deux sœurs, Clindia et Aminida, semblables aux anciennes héroïnes des romans espagnols, image triple de la femme éternelle et inaccessible, dont le destin reste tragique parce qu'il appelle prémonitoirement la mort.

(Il est assez plaisant que cette figuration de l'amour prenne en Espagne, dans le port isolé de Carthagène, les traits de deux sœurs buveuses de pepsi, adonnées aux quilles et ferventes de l'auto-stop.)

Voici donc dans un style tarabiscoté, rococo, poétique et presque tragique, qui rappelle un peu celui d'André Pieyre de Mandiargues, un roman que goûteront les happy fews. Livre d'un poète, livre d'un romancier, "La Chasse au mérou" est une invocation aux constellations, au soleil, à la nuit sous une fabulation moderne, au temps des cosmonautes et de l'auto-stop. C'est aussi une parodie de ces manuscrits sans âge retrouvés au fond d'une bouteille jetée à la mer par une main inconnue et qu'il faut toute l'imagination d'un écrivain comme Georges Limbour pour faire passer. On reste à mi-chemin entre le ravissement et le scepticisme, selon qu'on croit ou non au mérou...

(1) "Le Muet", de Béatrix Beck, 144 p. (Gallimard, distrib. Hachette)
(2) "La Chasse au mérou", de Georges Limbour, 168 p. (Gallimard)

Exposition
18 septembre
Récentes acquisitions
VERNissage
18 septembre, 8 p.m.
Exhibition
Les peintres de la galerie
Camille Hébert
2075 rue Bishop
849-9931

Guy Robert
jusqu'au 17 sept.
● **GALERIE LIBRE**
2100, rue Crescent
Tél. 288-6080
Ouvert tous les jours de 10h. à 6h.
Mercredi jusqu'à 10h. — Fermé le dimanche

EXPOSITION
JEANNE RHEAUME
Sept. 11 jusqu'au 21
GALERIE WALTER KLINKHOFF
1200 ouest, SHERBROOKE
AV. 8-7306

JEAN McEWEN
expose
BIENNALE DE SAO PAULO, Amérique du Sud
EXPOSITION INTERNATIONALE DUNN, Frédéricion
œuvres récentes
galerie agnès lefort, Montréal
1504 e., rue Sherbrooke - Du lundi au samedi, de 10h. à 6h.

CONTINENTAL GALLERIES
Oeuvres de peintres canadiens et européens.
1450, rue Drummond, Montréal
Ouvert samedi jusqu'à 1 h. p.m.


JEAN DE SIENNES
bourgeois de Calais
AUGUSTE RODIN
1840-1917
Un des chefs-d'œuvre du plus grand sculpteur après Michel-Ange
EN MONTRÉAL A LA
DOMINION GALLERY
1438 ouest, Sherbrooke
de 9 à 5.30

EXPOSITION
MAITRES CONTEMPORAINS
Européens et américains
Commençant le 16 septembre
Notre première exposition de la saison commençant le 16 septembre sera exceptionnelle.
Des ouvrages d'artistes internationaux reconnus, tel que: Rodin, Franz Kline, John Marin, Chagall, de Kooning, Augustus John, Jack Levine, Raphael Soyer, seront inclus à cette exposition.
Il y aura tellement d'artistes représentés qu'il est impossible de tous les énumérer mais soyez assurés qu'une visite à notre studio saura plaire aux plus exigeants
Galerie Waddington
1456 ouest, rue Sherbrooke

Vient de paraître

"Je découvre l'université", par Raoul Blanchard

Cet ouvrage est l'histoire d'un jeune professeur du début du siècle qui, au sortir de l'Ecole Normale supérieure, veut accéder rapidement au travail scientifique et à l'enseignement des facultés. Pour cela, il faut bâtir une épaissie thèse de doctorat en Lettres: rude besogne, menée en enseignant dans les lycées du Nord de la France. Le travail est pourtant achevé en cinq ans et le nouveau docteur, qui a 29 ans, est nommé à la faculté des Lettres de Grenoble. En 1917, il part pour les Etats-Unis et plante les premiers jalons d'une carrière qui le mènera plus de vingt fois en Amérique du Nord, notamment au Canada. Le lecteur découvrira en lisant ce livre comment et pourquoi Raoul Blanchard, dont la vie est entièrement consacrée à ses élèves et à son laboratoire, devient, dans la bonne humeur, le seul spécialiste géographique des Alpes et du Canada français. (Fayard)

"Les Châtelains de Laeken", de Gerly Golin

Les magazines illustrés ont familiarisés avec ces fêtes de l'actualité que sont les mariages princiers. La règle du jeu est toujours la même: dans le faste un peu écailé d'un vieux palais, la romance d'une princesse, contrariée ou favo-

risée par les impératifs du sang. Autrement dit "L'Amour et la Couronne". Mais ces mariages sont toujours le dénouement d'histoires anciennes qui ont leurs racines dans l'Europe du Congrès de Vienne. Ces histoires, qui éclairent l'actualité, sont la nourriture de notre collection.

Voici l'histoire d'une famille dont les héros s'appellent Léopold II, Albert Ier, la Reine Astrid, Léopold III, Fabiola. Cette histoire, Gerly Golin la raconte sans en rien omettre, depuis le jour où Léopold Ier monta sur le trône, en 1831, jusqu'à celui où fut baptisée la princesse Astrid, dernière née de Paolo et Albert de Liège.

Le touchant, le tragique, le grandiose, l'humain s'y côtoient, s'y opposent parfois, composant un récit dont tous les épisodes sont vrais et dont les moins connus ne sont pas les moins étonnants. (Robert Laffont)

BERTHE GAGNON

D.L. Phon.
présente

"Sans cailloux" ... \$3.75

Ce volume de phonétique expérimentale, à l'usage des normaliens et des éducateurs, est approuvé par le Conseil de l'Instruction publique. Fascicules pour les élèves:

"Echo... sans cailloux" \$1.00

"Un pas de plus..."

sans cailloux" ... \$1.20

En vente à l'Institut canadien de Phonétique, 1808 est, boul. St-Joseph, Montréal 34, P.Q.

BIOLOGIE

par
RENÉ MALOUIN, B. ès Sc.

6 x 9 400 pages - relié prix: \$6.00

Ce volume s'adresse tout d'abord aux élèves des cours classiques: classes de Philosophie I ou Rétorique.

Il pourra aussi rendre service soit aux élèves qui se préparent à une carrière où la biologie est une science de base, soit à toute personne soucieuse de se renseigner sur sa propre vie et sur les problèmes vitaux qui l'entourent. La forme actuelle reliée possède 254 illustrations ainsi que huit planches en couleur "Vidograp" afin de faciliter l'étude de la biologie et de mieux comprendre tous les problèmes qui se posent aujourd'hui au sujet de la vie.

En vente chez votre libraire et l'éditeur

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

C.P. 999 — Québec 4 — Tél.: 681-4631



Université de Montréal

EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT

COURS DE CRÉATION LITTÉRAIRE

- Etude des problèmes de la création
- Analyse des textes soumis par les étudiants

Pour les conditions d'admission, écrire à:

EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

C.P. 6128
Montréal 3
Tél. 733-9951, postes 396, 397, 398, 229

LA **LIBRAIRIE BEAUCHEMIN** LIMITÉE
251 EST, RUE VITRÉ, MONTRÉAL

annonce • une œuvre littéraire "CHOC"...

LE PAYS AU DESTIN NU

QUARANTE POÈMES SUIVIS DU JOURNAL INTIME D'UN CERTAIN... PATRICE

en vente partout à \$2.00

par **PIERRE LEGER**

"Le journaliste "enfant terrible"

qui n'a désespéré de rien!"

Une œuvre de **MOUSSEAU**, fait la couverture

LE DEVOIR, MONTRÉAL, SAMEDI 7 SEPTEMBRE 1961

Province de Québec.
Montréal. COUR DE M.
No 682-221 — ARTHUR
LIMITÉE, demanderesse,
C/ COUSINEAU, défendeur.
Le 17 novembre 1963, à 10h.30
du midi au domicile du
demandeur, rue Faucher en
Montréal, seront vendus
l'ité de Justice, les biens
du défendeur saisis en ce
consistant en: téléviseur
de ménage, etc. Conditions
GENT COMPANT, P. E.
H.C.S. UN. 1-5373. Montré
tembre 1963.

central, COIR DE M
No 711-894 — ANDRÉ TA
RANCES INC., deman
JEAN-YVES SHERIFF, des
16 septembre 1963, a
l'apprit au No 5563 rue Basile
de, app. 16, en la cité d
seront vendus par autorit
tice, les biens et effets
dour saisis en cette ca
tant en : téléviseur, m
menage, tourne-disques,
téléphone, ARGENT, CO
RENAUD, H.C.S. VI, 3-3
mêl, 6 septembre 1963.

Province de Québec.

N.Y. No
 15, de
 UCCO-
 MAR-
 heures
 0 9390
 Mijchel
 vendus
 biens
 en ent-
 ches de
 mobi-
 N.S. P.Q.
 1963.
 N.TEAU,
 6 sep-

2-883-811 — HOPITAL
NELVE, demanderesse, v.
NACID, défendeur, v.
1963 à 1 heure de 1
au domicile du défendeur
5828, 41ème avenue, en
Montréal seront vendus
de Justice, les biens et
d'indiquer saisi en cette
sistant en : téléviseur,
ménage, lampe, etc.
à 12 heures de l'après-
TEAU, H.C.S. UN-1-5473
6 septembre 1963.

Province de Québec.
29-10-1953. COUR DE MAGISTRAT.
JULIEN ROYARD, juge.

de de
mandeur, vs JEAN LOU
NIERS, défendeur. Le 1
1963, à 11 heures de l'ava
domicile du défendeur au
Azilda (Pierre Tétrault)
de Montréal sans vent
torité de Justice, les bie
du défendeur s'en
consistant en télévisi
de ménage, etc. Condi
GENT COMPTANT, JAC
TEVIN, H.C.S. UN. 1-547
6 septembre 1963.

Province de Québec.
Quebec, COUR SUPÉ
95-44 — DAME PATR
BRAY-LACASSE, dem

16 septembre 1963, à l'après-midi au domicile de l'acheteur au No 6987 rue d'Anjou, district de Montréal, par autorité de la Cour de Montréal, en cette cause, consistant en un visseur, meubles de ménage. Conditions : ARGENT. C. JACQUES POITEVIN, H. 5473. Montréal, 8 septembre 1963.

Province de Québec, Montréal, COUR DE MONTREAL, 8 septembre 1963. Le mande, vu FERNAND G. Lafont, le 7 septembre 1963.

[illegible][illegible]

à 12 heures de l'avant-midi du défendeur au NO 1207, de-Boulogne, en la cité réel seront vendus par Justice, les biens et effets du défendeur, en cette consistant en : téléviseur, ménage, etc. Conditions COMPANT, V. DIOD VI. 9-7842. Montréal, 6 1963.

Province de Québec, Montréal, COUR DE DÉFENSEUR SAISI EN CETTE ADMITTED OF MONTREAL rease, vs MRS. RIVA VIR, défendeurs. Le 19

de l'au-
au No
la été
par au
effets
en cel
le de
ARGENT
DRIAU.
8 sep-

1963, à 1 heure de l'ap-
domicile de la défende
3295 rue Goyer, app. 4,
de Montréal seront ven-
torité de Justice, les bi-
de la défenderesse sans
cause, consistant en des
meubles de ménage, etc.

ARGENT COMPTANT, v.
H.C.S. VI, 9-242. Mon-
tembre 1963.

Province de Québec,
Montréal, COUR DE N
TOLMUS?
TED, demandeur, vs
défendeur. Le 18 septem-
bre 1963, à 2 heures de l'aures-midi

du défendeur au No 743
nue en la cité de Pointe-à-
bles, district de Monno-
vendus par autorité des
biens et effets du défende-
en, en cette cause, consista-
no, meubles, immeubles, ac-
tions : ARGENT COMPTANT
CENT DIODAT, H.C.S. de
Montréal, 8 septembre

Province de Québec,
Montréal, COUR SUPÉRIEURE
613-06 — HALDEN HUGHES
et autres vs. JAMES H. GIBSON
et autres. Le seigneur de la
fendeur. Le seigneur de la
heures de l'avant-midi.
tribunal au No 2540. Monro-

Province de Québec.
MONTREAL, COUR SUPÉRIEURE
687-864 — TELE METRO
PORATION, demandeur
LES CHARLES, défendeur
Le 15 septembre 1963, à 2 heures
midi au domicile du d

do 7803 rue Marquette
de Montréal seront vend
rité de Justice, les bien
du défendeur saisis en
consistant en : télévis
meubles de ménage, etc.
ARGENT COMPTANT.
BIDOTATI, H.C.S. VI, 9
r.c.1, 6 septembre 1962.

8883, BOUL. ST-LAURENT (au nord de Créma

"MAISONS D'ENSEIGNEMENT"

MATHÉMATIQUES

et SCIENCES en vue de POLYTECHNIQUE

faculté des SCIENCES
études commerciales supérieures
et autres facultés universitaires.

Voir dans ces pages
l'annonce

CINQ-MARS

CONSERVATOIRE LASALLE

(Annexé à l'Université de Montréal)

ELOCUTION FRANÇAISE
PHONATIQUE
LECTURE A HAUTE VOIX

ART ORATOIRE
ART DRAMATIQUE

COURS DES ADULTES — Obtention d'un diplôme
universitaire — Brevet d'enseignement

COURS DES PUPILLES — Enfants de 6 à 12 ans
Adolescents de 13 à 15 ans

REPRISE DES COURS :
Lundi soir, 9 septembre, à 8 h

ECOLE JEANNE-MANCE

325 est, rue Demontigny

RENSEIGNEMENTS : Madame Suzanne P. Goyette
Directrice générale — LA. 3-2875

DYNAMIQUE DES GROUPES ET PSYCHOLOGIE SOCIALE

Cours d'initiation : 20 heures

Les lundis soirs de 8 h. à 10 h.
du 7 octobre au 9 décembre

Les exposés porteront sur les thèmes suivants :

Perception sociale Emotions de groupe
Sondages d'opinions Relations interpersonnelles
Attitudes sociales Communication sociale
Divers types de leadership

Pour informations et formules d'inscriptions, écrire à :

Bernard Mailhot, O.P.

Centre de Recherches en Relations Humaines

2765, chemin Ste-Catherine — Montréal 26

Les inscriptions doivent être faites avant
le 1er octobre

Encouragez

nos

annonceurs

Obtenez un

BREVET de 7^e 8^e 9^e 10^e 11^e ou 12^e

en étudiant à la maison, d'après une méthode
des plus modernes.

Nous vous garantissons qu'en suivant nos cours vous aurez acquis les connaissances nécessaires pour que nous puissions faire les démarches auprès du Département de l'Instruction Publique, afin que vous subissiez leurs examens, en vue d'obtenir leur diplôme.

LES ETUDES CHEZ SOI ENR., 7700 Montpazier, Montréal 5.

Demandez notre dépliant gratuit, en écrivant ou en téléphonant à 352-1637. Service 24 heures par jour.

☐ Brevet de 7^e année ☐ Brevet de 8^e année ☐ Brevet de 9^e année
☐ Brevet de 10^e année ☐ Brevet de 11^e année ☐ Brevet de 12^e année

NOM

ADRESSE

VILLE

INSTITUT COTE-DES-NEIGES Enr.

ADULTES — SOIR

8^e — 9^e — 10^e — 11^e — 12^e

ENDROITS DES COURS :

ÉCOLE NOTRE-DAME-
DES-NEIGES
5309 COTE-DES-NEIGES

ÉCOLE ST-PASCAL
BAYLON
6316 COTE-DES-NEIGES

Diplômes du Dépt. de l'Inst. Publique

Inscriptions : JEUDI SOIR LE 12 SEPT. A 7.15 P.M.

A L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

5309 COTE-DES-NEIGES

OU A D'AUTRES MOMENTS SUR RENDEZ-VOUS

INF.: Composer 381-6528

OU ÉCRIRE A 9464, BRETONVILLIERS, MTL 11

Ouverture des Cours : LUNDI 16 SEPT. A 7.10 P.M.

COLLÈGE VALÉRY

UNIVERSITÉ POPULAIRE CANADIENNE
Président : JOSÉ LEROUX, B.A., L.S.P., LL.B.

JOUR
SOIR

Cours de droit
COMPLÈT (SOIR)

COURS UNIVERSITAIRE
DE COMMERCE

ESPAGNOL
JOURNALISME

Cours commercial

COURS SCIENTIFIQUE

12^e ANNÉE
SCIENTIFIQUE

ANGLAIS
Élémentaire, intermédiaire
et supérieur

8^e 9^e 10^e
11^e 12^e

Préparation
aux études de

HISTOIRE DU CINÉMA

Administration
du personnel

GARDE-MALADE

VENTE ET PUBLICITÉ

ÉCONOMIE

ORIENTATION
SCOLAIRE

LA. 2-4411

PROSPECTUS SUR DEMANDE

INSCRIPTION : 2 à 4 p.m. et 7.30 à 9.30 p.m.

3565, PAPINEAU, MONTRÉAL — LA. 2-4411

(près Sherbrooke)

COLLEGE RECONNU PAR LE DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Les parents jouissent des avantages
des lois de la gratuité scolaire et
des allocations sociales et familiales

LA. 2-4411

LA. 2-4411

J'ETAIS PRIS PAR LA ROUTINE...

Depuis dix ans, j'avais la
même occupation. Tous les
jours, je faisais à peu près
le même travail. J'avais peu
de chance d'avancement. Je
me voyais dix ans plus tard,
encore au même point.

Un bon jour, j'ai décidé de
suivre le cours de perfection-
nement de l'Institut de per-
sonnalité, au Palais du com-
merce. J'y ai appris à dé-
couvrir de nouveaux intérêts,
à sortir de l'ornière de la
pensée, à stimuler mon es-
prit au contact des idées et
des expériences des autres, à
saisir les occasions et les op-
portunités que l'avenir ré-
serve à ceux qui savent pré-
voir.

J'en ai retiré une nouvelle
maîtrise, un nouveau calme
et une nouvelle confiance
qui me permettent d'exprimer
mon opinion avec plus
de persuasion. J'ai changé de
position, j'ai un travail qui
me passionne, et je gagne un
meilleur salaire. J'ai mainte-
nant la joie de vivre.

C'est un cours merveilleux.
Cet exemple est typique.
Si vous pensez que ce cours
s'adresse seulement aux in-
struits, aux timides, aux jeu-
nes et aux riches vous vous
trompez. Il aide toute per-
sonne, (hommes ou femmes) de
18 à 75 ans. La seule condi-
tion requise est d'avoir l'am-

bition de s'améliorer sans
cesse pour réussir toujours
de mieux en mieux.

Chacun y acquiert une ri-
chesse d'expériences nou-
velles. Tous y vivent le fameux
volume : "Arrêtez d'avoir
peur et croyez au succès!"

en vente partout, écrit par
Jean-Guy Leboeuf.
C'est beaucoup plus qu'un
simple cours de personnalité,
c'est un véritable cours de
relation de chef et de per-
suation par la parole.
C'est un cours sérieux, di-
rigé par des professeurs
spécialisés, qui considèrent
leur profession comme une
vocation. C'est un cours pra-
tique de 15 semaines, un
seul soir par semaine, au
Palais du Commerce, ne
comportant aucun travail à
la maison. C'est un cours
de qualité, recommandé de-
puis 1943 par plus de 5,000
gradués distingués.

Pourquoi ne pas consacrer
seulement une soirée de
votre vie à en juger
vous-même la méthode et les
résultats ? Soyez des nôtres,
venez assister à une démon-
stration gratuite, lundi le 9
ou mardi le 10 septembre à
8 heures à l'Institut de per-
sonnalité au Palais du com-
merce suite 222; (entrez par
1600 rue Berri et prenez
l'ascenseur). Pour obtenir le
nouveau dépliant gratuit,
composez VI. 2-8188.

COLLÈGE VILLE MARIE

1380, RUE GILFORD

TELEPHONE : 525-2516

Institution d'enseignement secondaire indépendante reconnue par
le Département de l'Instruction publique

COURS DU SOIR

COURS DU SOIR

12^e année : Cours scientifique - option B

11^e année : Cours scientifique - option Sciences-Lettres
Cours général - option Mathématiques
Cours commercial - option Sténo-Dactylo
(filles seulement)

Cours commercial - option Commis de bureau
(filles seulement)

10^e année : Cours scientifique - option Sciences-Lettres
Cours général - option Mathématiques
Cours commercial - option Sténo-Dactylo
(filles seulement)

Cours commercial - option Commis de bureau
(filles seulement)

9^e année : Cours scientifique et cours général

8^e année : Cours scientifique et cours général

DIRECTION

Président : Aurèle Daoust, Brevet supérieur d'enseignement, B.A., Membre de la Société
de Pédagogie de Montréal, de l'Association Canadienne des Educateurs de langue fran-
çaise, de la Chambre de Commerce de Montréal, etc., Commissaire national au Louvete-
isme (Scouts Catholiques du Canada), Membre du Comité administratif de la Croix-Rouge
de la Jeunesse.

Directeur des études : Georges Duval, Brevet A, B.A., L. en Péd., Conseiller en orientation.
Directeur des étudiants : Charles-Henri Lapointe, Brevet A, B.A., L. en Péd., Conseiller en
orientation, Diplôme d'Inspecteur d'écoles.

Aumônier : Rév. Père Bertrand-M. Pelletier, o.p.

Les élèves de 8^e à 11^e année inscrits aux cours du jour peuvent bénéficier de la
subvention de \$200 octroyée par les commissions scolaires.

L'élève de 16 ou 17 ans inscrit aux cours peut aussi bénéficier d'une allocation so-
ciale de \$10 par mois s'il fréquente l'école régulièrement.

Les élèves de 12^e année peuvent obtenir une bourse d'étude en en faisant la demande
au Ministère de la Jeunesse.

INSCRIPTIONS : DU LUNDI AU VENDREDI,
de 9 h. a.m. à 4 h. p.m. et de 7 h. p.m. à 9 h. 30 p.m.

COURS DE LANGUES

- Avec un laboratoire audio-visuel de langues "Edwards",
- un maximum de 20 élèves par classe
- vous parlerez une langue étrangère en quelques mois.

COURS

- Premier choix : le français ou l'anglais.
- Deuxième choix : l'italien ou l'espagnol.
- Troisième choix : on tentera d'accommoder les heures et les jours de cours.
- Chaque cours comporte une séance de deux heures d'affilée.

Directeur des études

EMIL HUG

(b.a. (éduc.), m.a., 35 ans
d'expérience dans
l'enseignement des langues)

LABORATOIRE

- 20 cabines : un enseignement à la fois collectif et individuel.
- L'élève s'enregistre d'abord sur ruban et se compare au professeur.
- Le professeur est toujours "disponible" et sur ruban et en personne.
- Appareils électroniques Edwards.

LE LABORATOIRE AUDIO-VISUEL DE LANGUES

306 est, rue Sherbrooke, Montréal 18

TELEPHONE : 842-8931

Choisissez
le métier
qui assurera
votre
AVENIR!

L'Institut d'orientation des mé-
tiers peut vous aider même si
vous n'avez complété qu'une 4^e
ou 5^e année. Venez nous voir,
remplissez ce coupon ou télé-
phonez à 845-9163 avant de com-
mencer un entraînement tech-
nique.

TEL.
845-9163



L'Institut d'ORIENTATION des métiers du Québec

12 COURS

1. Télévision
2. Radio, électronique
3. Dessin industriel
4. Lecture de plans
5. Réfrigération et climatisation
6. Auto, électricité, exhortation
7. Moteur Diesel
8. Transmission automatique
9. Mécanisme automobile
10. Débosselage, peinture
11. Soudure au gaz, électrique
12. Soudure à haute pression

Pour ouvriers spécialisés, professionnels, hommes d'affaires, etc.,
nous offrons maintenant un cours

COURS D'INITIATION AU SYSTEME METRIQUE INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT POUR SEPTEMBRE

4443, rue DROLET, Montréal, P.Q.

Je suis intéressé à votre cours no. et j'aimerais plus
de détails sans aucune obligation.

☐ JOUR ☐ SOIR ☐ PAR CORRESPONDANCE

Nom

Adresse

Comté

Nom du père

Age

Le D.

L'ECOLE DE LA COMMUNICATION



De gauche à droite, MM. Pierre Le Blanc, Lucien Parizeau, Jean-Louis Gagnon et Paul Boudreau

Monsieur Pierre Le Blanc, directeur général du
Studio 5316 a l'honneur d'annoncer la fondation de
l'Ecole de la communication au sein de cette
institution.

L'Ecole de la communication est sous la direction
conjointe de MM. Jean-Louis Gagnon et Lucien Parizeau.
M. Paul Boudreau en est le secrétaire général.

Outre ses fonctions de professeur titulaire, M. Gagnon
dirige le cours de journalisme écrit et parlé. M.
Lucien Parizeau fut tour à tour rédacteur en chef de
"l'Ordre", journal fondé par Olivier Asselin, chef de
services de l'information visuelle de l'ONU à New
York et directeur, au Mexique, des études sur la
psychologie et les techniques de la communication
organisées par l'Unesco pour l'Amérique latine. Au-
jourd'hui président et directeur général de l'Agence
canadienne de publicité, M. Parizeau est titulaire du
cours sur la communication proprement dite.

La communication est l'ensemble des moyens qui
permettent à l'homme de s'exprimer et de dialoguer
avec autrui. A notre époque, dans un pays comme le
notre, l'Ecole de la communication répond à un
besoin fondamental; elle permet à beaucoup de
s'initier sérieusement à l'une ou l'autre des carrières
auxquelles préparent les disciplines enseignées.

L'Ecole de la communication du Studio 5316 vous
offre le choix des 4 cours suivants :

Le corps professoral de l'Ecole de la communication se compose de MM. Jean-Louis Gagnon, Lucien
Parizeau, Paul Boudreau, Yves Jamin, Maurice Walter, Olivier Mercier-Gouin, Gustave Lafontaine, Gérard
Fecteau, Pierre-Paul Lafortune, Marc Fortin, Arthur Gladu, Mme Lucie de Vienne, Robert Turgeon, Guy
Bouillon, Naim Kattan, Gilles Desroches, et plusieurs autres.

Pour renseignements supplémentaires, communiquez avec le

studio 5316 inc

5316 Avenue du Parc ou téléphonez à 279-7351

"MAISONS D'ENSEIGNEMENT"

1964 marquera le 35^e anniversaire du THEATRE DES PETITS

Centre d'initiation à la langue française
1^{ère} école du genre pour garçons et filles
de 4 à 13 ans.
Fondé et dirigé par

CAMILLE BERNARD

Pour plus amples renseignements,
Téléphonez à VI. 5-7593
1041 est, boulevard St-Joseph

DEMANDE DE PROFESSEURS

La Commission Scolaire de la Cité de St-Jean demande
un professeur masculin pour 9^e, cours général, (garçons), et un professeur de sciences, homme ou femme,
pour 10^e et 11^e (filles).

S'adresser à :

La Commission Scolaire de la Cité de St-Jean
181, rue Mercier, St-Jean, P.Q.
ou téléphoner : FI. 6-4427

PROFESSEURS DEMANDES

La Commission scolaire de Beauharnois demande
un professeur chimie en 10^e année, un professeur
(cours primaire) deux institutrices (cours primaire). Minimum requis Brevet "B".

S'adresser à :

37, rue Richardson,
Tél. : 268-4793 ou 268-5251



EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

COURS du SOIR

1963 - 64

CULTURE ET CIVILISATION

Le roman européen et américain de 1914 à 1960
Ecrivains d'hier et d'aujourd'hui
Création littéraire
Aspects de la civilisation médiévale
Civilisation grecque
Géographie humaine : L'U.R.S.S.
Philosophie : La pensée et l'action
Théologie : Initiation biblique
Droit : Culture juridique
Linguistique : Français parlé. Français écrit.

PSYCHOLOGIE ET PEDAGOGIE

Psychologie de l'enfant
L'enfant exceptionnel
Psychologie de l'adolescent
Aspects psychologiques de la vie conjugale
Psychologie de la personnalité
Liberté et autorité dans les relations humaines
L'éducation nouvelle

SCIENCES SOCIALES

Introduction à la sociologie
Méthodes de recherche en sociologie
Les moyens d'information
Administration du personnel
Les grandes institutions internationales contemporaines
Anthropologie : Les races humaines. Indiens et esquimaux du Canada
Criminologie

SCIENCES

Géométrie analytique et trigonométrie
Physique du P.S.S.C.
Calculateur électronique
Recherche opérationnelle
Arboriculture ornementale

FORMATION DE SECRETAIRES MEDICALES

LECTURE RAPIDE

LANGUES MODERNES

Anglais — Allemand — Espagnol
Français — Italien — Russe

Dépliants sur demande à :

EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT
UNIVERSITE DE MONTREAL
CASE POSTALE 6128
MONTREAL 3, Québec.
Tél. : 733-9951, postes 396-397-398-229



RONALD PETTIGREW
Auteur-fondateur

CONVERSATION ANGLAISE

RONALD ENGLISH SCHOOL

8030, rue Saint-Denis, Montréal

ÉCOLE RECONNUE DE HAUTE RÉPUTATION

NOTRE MEILLEURE PUBLICITÉ : NOS ANCIENS ÉLÈVES

IMPORTANT

Assistez gratuitement à l'exposé complet de notre méthode. Nous invitons les personnes qui ont étudié différentes méthodes d'anglais, sans succès apparent, à se présenter à l'une de nos écoles. Elles seront enthousiasmées de notre mode d'enseignement.

On parle l'anglais Pettigrew au bureau, au téléphone, en voyage, dans les magasins, dans le commerce, dans les affaires.
PROFESSEURS QUALIFIÉS DE LANGUE ANGLAISE
L'inscription se fait après l'exposé du cours, de 8.00 à 9.00 p.m., aux dates et aux écoles mentionnées, à savoir :

LUNDI, 16 sept., école second. "St-Stanislas" 1200 est, Laurier
MARDI, 17 sept., école second. "St-Marc" 3000 Beauharnois
MERCREDI, 18 sept., école sec. "Chomedey" 1820 boul. Morgan
JEUDI, 19 sept., école "St-Vincent-Ferrier" 8135 rue Drolet
LUNDI, 23 sept., école "St-Vincent-Ferrier" 8135 rue Drolet

Les instituteurs et les institutrices religieux ou laïques de la C.E.C.M. s'inscrivent tous les ans à nos cours de conversation.

RENSEIGNEMENTS : DU. 8-0527

AUX PROFESSEURS D'ANGLAIS DU COURS SECONDAIRE :
COLLÈGES CLASSIQUES, COLLÈGES COMMERCIAUX, COUVENTS, ETC.

L'ANGLAIS PRATIQUE : Tomes I, II et III

En vente au "RONALD ENGLISH SCHOOL", 8030 rue Saint-Denis et dans les librairies

LES COURS DU GESU

(Collège SAINTE-MARIE)

SERVICES CULTURELS POUR ADULTES

DEBUT DES COURS : 30 septembre et 1^{er}, 2, 3 et 5 octobre

Religion

Formation théologique des laïcs
Christianisme, Athéisme, Liberté
Commentaire de la Bible : Genèse et Exode

Philosophie

Initiation philosophique
Histoire de la Philosophie

Psychologie

Psychologie de l'enfant
Psychologie de la personnalité

Langue française

Français pratique
Composition française de tous les jours
Création littéraire
Linguistique générale et Française contemporaine
Théorie et pratique de l'expression orale

Sciences

Algèbre et Mathématiques pratiques
Le ciel et l'exploration spatiale
Éléments de physique
Génétique et Hérité

Sociologie

Sociologie du travail

Administration et économie

Administration de l'entreprise
Direction du personnel
Organisation des petites entreprises
La mise en marché (Marketing)
Le droit dans les affaires

Secrétariat médical

Cours de base : Théorie et pratique
Cours complémentaire : Culture médicale

Beaux-Arts

Les peintres que nous aimons
Connaissance de la musique
L'œuvre d'art dramatique

Littérature

Civilisations grecque et latine
Sartre, Machiavel et Dostoïevski
Le roman contemporain

Géographie et histoire

Géographie humaine
Actualité mondiale
Civilisation orientale
Les grands problèmes internationaux au XX^e siècle

Pour plus de renseignements

demandez un prospectus à l'adresse suivante :

LES COURS DU GESU

le soir, à 7 h. 45
le samedi, à 9 h. 30 a.m.

1180, rue Bleury, Montréal (2) — 866-3611

ÉCOLE

CINQ-MARS jour et soir

10^eme

(1^{er} degré E.C.M.)

11^eme

(2^e degré E.C.M.)

12^eme

(3^e degré E.C.M.)

13^eme

(4^e degré E.C.M.)

ADMISSION : Nous recevons à ce degré les étudiants ayant fait une neuvième année, une faible dixième, une syntaxe latine forte, une méthode, ou qui sont porteurs d'une équivalence. Une 8^eme à 80% sera acceptée.

ADMISSION : Sont classés en ce degré les élèves qui ont terminé une 10^eme forte, une 11^eme faible, certaines classes commerciales, une méthode forte en mathématiques ou une vérification, et, enfin, les porteurs d'une équivalence admise par le directeur.

ADMISSION : En cette 12^eme, sont admis les diplômés d'une forte 11^eme, les finissants d'une 12^eme déficiente, ceux qui ont terminé une Belles-Lettres ou une Rhétorique, enfin les porteurs d'une équivalence.

ADMISSION : En ce degré de caractère universitaire, y sont admis nos diplômés du 3^eme degré, ceux des diverses 12^{es}mes (non commerciales), certains élèves ayant amorcé des études universitaires qu'ils ont dû interrompre pour causes extra-scolaires, enfin les détenteurs d'une équivalence établie.

PROMOTION : Cette classe conduit l'élève en notre deuxième degré, aux écoles Techniques ou Instituts de Technologie, à certaines institutions du Gouvernement de la Province ou du Canada et au certificat du D.I.P.

PROMOTION : De cette classe, les élèves seront promus en notre troisième degré, ou encore pourront se présenter aux divers certificats de 11^eme ou s'adresser à certaines écoles spécialisées.

PROMOTION : Ce degré est officiellement reconnu et accepté par la CORPORATION DES INGENIEURS PROFESSIONNELS DU QUEBEC, il conduit à Polytechnique, à la Faculté des Sciences, et aux autres grandes écoles scientifiques.

PROMOTION : Ces études sont équivalentes (non égales) à celles de Bacc., de 1^{re} Polytechnique, etc., etc., et permettent à l'étudiant d'atteindre au niveau des 2^{es}mes années universitaires selon ses antécédents ou le succès obtenu.

PROSPECTUS sur demande :

Inscription lundi et mardi
10 - 12 a.m.
2 - 5 p.m.
5 - 9 p.m.

534 est JARRY
(COIN LAJEUNESSE)

276-7221

ESPAGNOL ou ITALIEN

- à partir de la semaine du 22 septembre
- un soir par semaine
- choix de : soirs, heures, endroits
- certificats et diplômes reconnus
- prix très raisonnables
- tous les privilèges du membre de l'ULA :

Soirées de films, dîners-causeries, excursions, bulletins, etc.

DEPUIS 1940, PRES DE 9.000 ONT SUIVI NOS COURS

L'ÂGE DE NOS ÉTUDIANTS (FÉMININS ET MASCULINS) VARIE ENTRE 16 ET 65 ANS



Mme Manolita Del Vayo M. G. Ponce M. Manuel Melias M. J. M. Sanchez Buena Mme Yvette Baulu-Germain



Mme A. Noffe M. E. Colle Mme E. Des

Obtenez un certificat
reconnu



Dès la première année, nos étudiants peuvent
fort bien se débrouiller dans la langue étudiée.

Pour renseignements, écrivez ou téléphonez à
L'Union des Latins d'Amérique

81 ouest, rue St-Jacques, Montréal 1
845 - 3893

LA CONNAISSANCE D'UNE AUTRE
LANGUE EST UN ENRICHISSEMENT

GRATIS

L'Union des Latins d'Amérique,
81 ouest, rue St-Jacques, Montréal 1

Je désire des renseignements
au sujet des cours

☐ d'espagnol
☐ d'italien

Aussi votre dépliant se rapportant à votre
association et à ses cours de langues

NOM TEL.

ADRESSE

L. D. 1-6-65

Collège classique à direction laïque affilié à l'Université de Montréal

COLLÈGE SAINT-DENIS

Cours destinés

aux jeunes gens
aux jeunes filles

Cours classique complet

Éléments latins à Philosophie senior.
Vérification spéciale après la 11^e Sciences
Belles-Lettres spéciales après la 11^e ou
la 12^e Sciences

Promotion spéciale orientation classes restreintes

Inscription immédiate Ouverture : 17 septembre

Bourse du gouvernement provincial :	élèves des quatre dernières années
Allocation sociale de \$100.00 :	élèves de 16 et de 17 ans
Allocation scolaire de \$200.00 :	élèves des quatre premières années
Contribution des parents	nombre limité d'élèves par classe

3205 est, boulevard Saint-Joseph

MONTREAL

LA. 3-2128

